

20
—
22



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Caf de Corse-du-Sud



2022 s'est achevée et, avec elle, la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022. Comparé aux précédentes Cog, son déroulement aura été doublement entravé : en son début pour une raison inhérente à notre organisme à savoir le retard pris dans l'élaboration de notre Cpog, et en son milieu par la crise sanitaire.

C'est pour cette raison que 2022, plus que toute autre dernière année de fin de Cog, a été une année marquée par une concentration de finalisation de projets et d'actions :

- Refonte de l'accueil du siège ;
- Déploiement de notre offre de service sur le Sartonais-Valinco et la Communauté du Sud Corse ;
- Couverture de l'ensemble du département par des Conventions territoriales globales (Ctg) ;
- Désengagement de la gestion de la crèche I Piupunelli.

Ces projets ont été menés en maintenant notre qualité de service aux allocataires avec un délai moyen de traitement des pièces reçues de 10,3 jours (objectif national de 16,5 jours et un résultat du réseau à 17,1 jours), une amélioration de 3,5 points de notre Indicateur de qualité de liquidation (IQL0) et comme corollaire une validation de nos comptes sans restriction. Là aussi, le meilleur résultat sur la période écoulée.

Bien entendu il existe toujours des pistes d'amélioration et l'audit de structure que nous avons commencé à préparer en fin d'année, nous en donnera. Cependant, force est de constater que **l'organisme s'est engagé dans une démarche de progrès.**

L'année 2022 est venue le confirmer, en concluant une période conventionnelle qui nous aura vu

réaliser un certain nombre de projets structurants comme :

- La création d'une **plateforme interbranche d'acquisition de documents** avec la Caf de Haute-Corse et l'Urssaf de Corse. Ce projet a reçu la médaille d'argent au Prix de l'Innovation de la Sécurité sociale dans la catégorie « Innovation territoriale ».
- La rénovation de nos modalités d'accueil avec **de nouveaux services aux allocataires** (rendez-vous téléphoniques, démarche « d'aller-vers »).
- **L'accompagnement de l'ensemble des EPCI** dans la transition des Contrats enfance jeunesse (Cej) vers les Conventions territoriales (Ctg).
- La mise en place d'une **plateforme de liquidation des Prestations de service d'Action sociale** et la **centralisation du recouvrement amiable et du contentieux.**
- Le développement d'une synergie avec la Caf de Haute-Corse pour porter les politiques de la Branche sur nos territoires.

« **2022 : conclusion de la Convention d'objectifs et de gestion** »

Comme je l'ai spécifié dans différentes instances au cours de l'année, beaucoup de ces résultats nous paraissaient inaccessibles en 2019... D'autant plus si on nous avait prévenus des écueils que nous aurions à franchir.

» Cette réussite provient du résultat de l'engagement de l'ensemble des salariés et des composantes de la gouvernance de l'organisme.

Je pense aussi au Conseil d'administration qui a été renouvelé en mars 2022 et qui nous apporte son soutien à chaque commission et au quotidien via son Président.

Je tiens donc, via cet éditto, à remercier l'ensemble des salariés, les membres du Conseil d'administration pour leur engagement au cours de ces quatre dernières années et plus particulièrement pour cette année 2022.

Elle s'est terminée par le lancement du Projet d'entreprise 2023-2027, qui verra le jour courant 2023, signe que nous allons essayer de lever la première entrave que nous avons connue dans la dernière Cog.

Dominique Marinetti

#4

Profil



PANORAMA / #5

CHIFFRES CLÉS / #7

LA CAF CONNECTÉE / #9

TEMPS FORTS / #10

#12

offre de service



ENFANCE & JEUNESSE / #13

PARENTALITÉ / #18

CADRE DE VIE & HABITAT / #22

SOLIDARITÉ & INSERTION / #26

#29

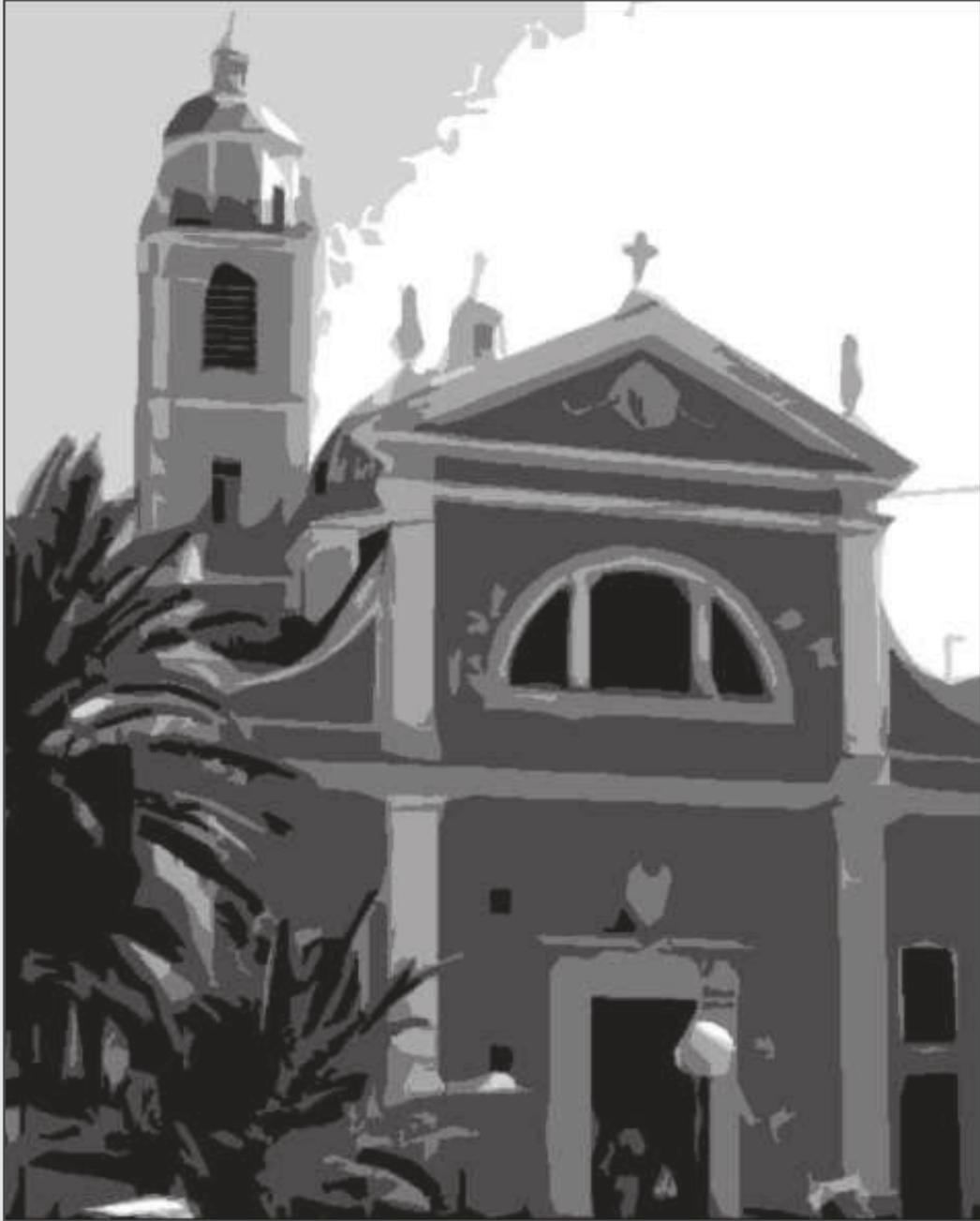
Des moyens & des hommes



ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES / #30

STRATÉGIE DE LA QUALITÉ ET DE L'EFFICIENCE / #33

LES ACTEURS / #37



PROFIL

Le territoire et ses spécificités

La Corse-du-Sud s'étale sur un territoire au relief montagneux et au littoral très découpé.

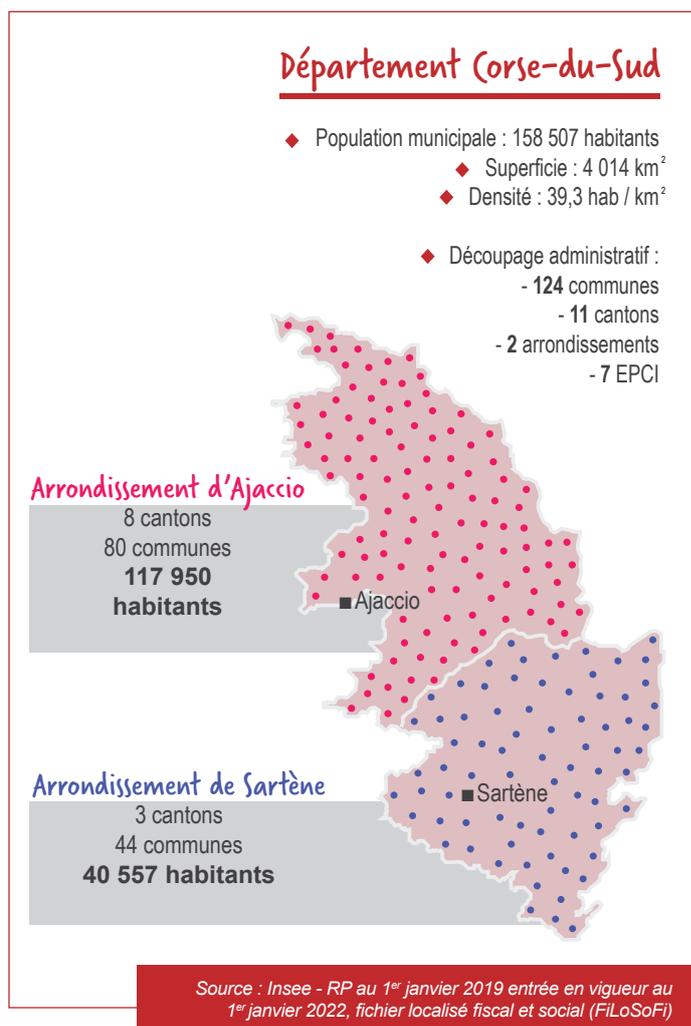
Le département compte **158 507** habitants, soit 47 % de la population l'île. Elle a augmenté de 1 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2019, soit 2,5 fois plus qu'au niveau national. Cette progression est essentiellement due au solde migratoire, le solde naturel étant devenu négatif depuis 2013.

Avec 39,5 habitants au km², la densité du département est une des plus faibles de France. La population est très concentrée : 70 % de la population sur 20 % de la superficie du territoire. Elle se situe majoritairement sur le littoral : les deux communes les plus peuplées Ajaccio et Porto-Vecchio concentrent un peu plus de 50 % de la population.

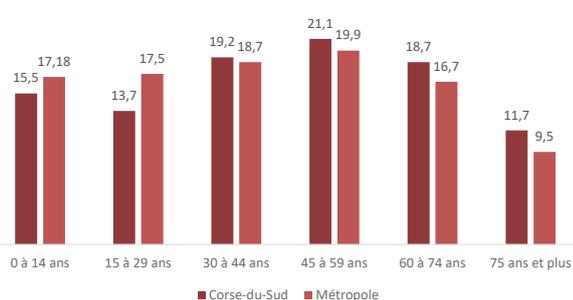
La population est vieillissante et structurellement plus âgée qu'au niveau national. 32 % des résidents ont 60 ans ou plus. Les familles nombreuses sont moins importantes qu'au niveau national : 4,6 % des familles ont 3 enfants ou plus de moins de 25 ans contre 9 % au niveau France métropolitaine.

Le taux de pauvreté du département se situe à 16,3 % en 2019 et figure parmi les plus élevés de France métropolitaine (23^e).

Le taux de chômage localisé se situe à 5,7 % au 3^{ème} trimestre 2022 contre 7 % pour la moyenne métropolitaine.



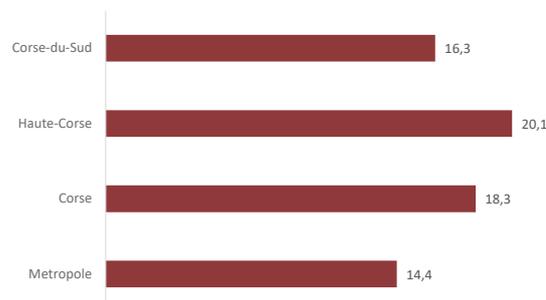
Répartition de la population par âge (%)



Source : Insee - RP au 1^{er} janvier 2019 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

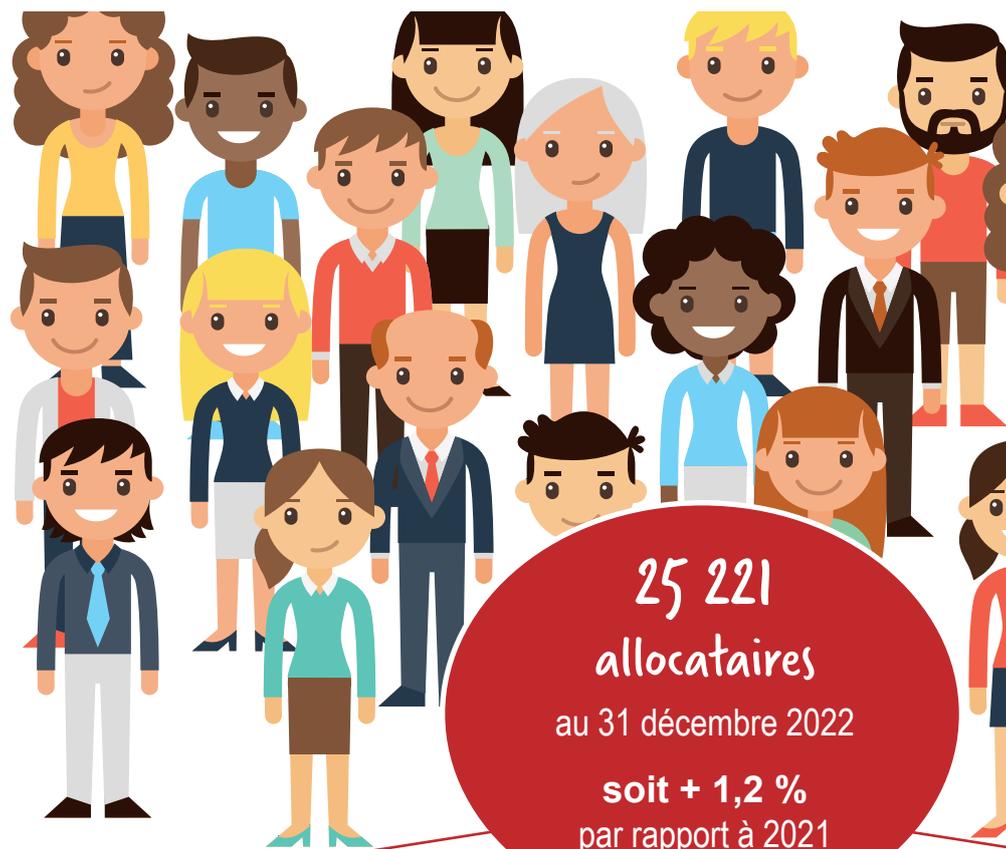
Un peu plus de 30 %, de la population a 60 ans ou plus. C'est 4,2 points de plus que la moyenne de la France métropolitaine et de 3,3 points sur la période 2008-2018.

Taux de pauvreté des ménages (%)



Source : Insee - RP au 1^{er} janvier 2019 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, fichier localisé fiscal et social (FiLoSoFi)

Le taux de pauvreté du département est supérieur de 1,9 points à celui constaté au niveau national.

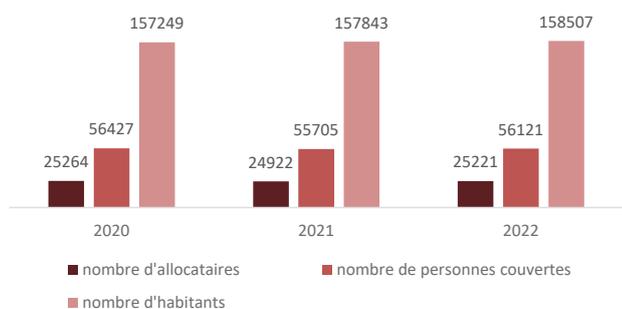


25 221
allocataires
 au 31 décembre 2022
 soit + 1,2 %
 par rapport à 2021

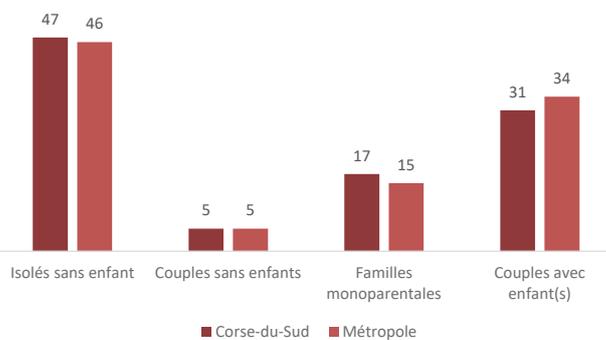
Typologie des familles bénéficiaires

- ◆ 56 121 personnes couvertes soit 35 % de la population.
- ◆ 65 % sont des personnes isolées avec ou sans enfants.
- ◆ 52 % des allocataires sont sans enfant.
- ◆ Les 50 ans et plus représentent 33 % des allocataires.
- ◆ 24 % des allocataires sont bénéficiaires d'au moins un minima social (RSA ou AAH)
- ◆ 35 % des allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement.

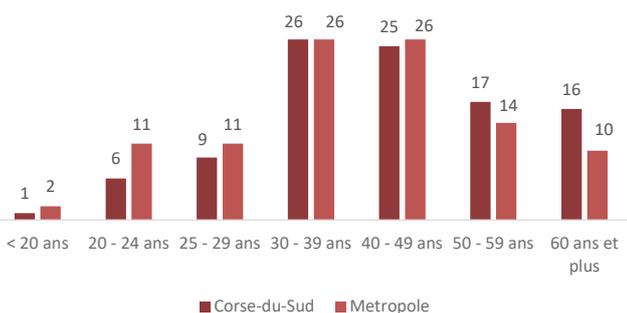
Comparaison nombre d'allocataires / personnes couvertes au sens des prestations / nombre d'habitants



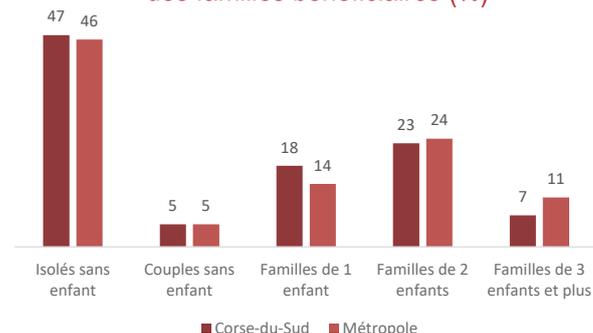
Structure des allocataires suivant la situation familiale (%)



Structure des allocataires par tranche d'âge (%)



Structure suivant la taille des familles bénéficiaires (%)



Source : Cnaf - ALLSTAT FR2 décembre 2022

Les dépenses et les bénéficiaires de prestations

	MONTANTS VERSÉS (€)			NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES		
	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION
MISSION 1 - AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, FAMILIALE ET SOCIALE						
Prestation d'accueil du jeune enfant	11 944 398	12 120 985	+ 1,5 %	2 869	2 886	+ 0,6 %
MISSION 2 - FONCTION PARENTALE						
Allocations familiales et allocations forfaitaires	16 968 436	17 659 107	+ 4,1 %	7 601	7 637	+ 0,5 %
Complément familial	2 688 628	2 823 486	+ 5 %	1 034	1 041	+ 0,7 %
Allocation de rentrée scolaire	3 486 551	3 601 556	+ 3,3 %	5 894	5 765	- 2,2 %
Allocation de soutien familial	2 108 752	2 329 387	+ 10,5 %	1 045	1 069	+ 2,3 %
MISSION 3 - ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE						
Allocation logement familial	7 206 664	6 525 293	- 9,5 %	2 080	1 917	- 7,8 %
Allocation logement social	8 373 680	8 148 678	- 2,7 %	3 543	3 472	- 2 %
Aide personnalisée au logement	8 436 533	8 561 562	+ 1,5 %	3 364	3 425	+ 1,8 %
MISSION 4 - AUTONOMIE, INSERTION SOCIALE ET RETOUR À L'EMPLOI						
Allocation adultes handicapés	31 264 067	33 406 548	+ 6,9 %	3 374	3 615	+ 7,1 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 757 567	1 789 672	+ 1,8 %	584	586	+ 0,3 %
Allocation journalière de présence parentale	100 863	159 997	+ 58,6 %	10	13	NS
Revenu de solidarité active	15 113 832	14 013 540	- 7,3 %	2 520	2 438	- 3,3 %
Primes exceptionnelles de l'Etat (Prime de Noël + aides exceptionnelles)	518 239	2 710 794	+ 423,1 %			
Prime d'activité	17 741 718	17 872 410	+ 0,7 %	8 650	9 056	+ 4,7 %
Allocation journalière du proche aidant	1 787	7 851	+ 339,3 %	6	2	NS
DIVERS						
Frais de tutelle	79 950	95 385	+ 19 %			
Allocation différentielle	923	0	NS			
Prestations payées dans les pays de l'UE	33 156	15 275	- 53,9 %			

Sources : Rapports financiers 2022, Cnaf - fichiers ALLSTAT FR2 décembre 2022

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES HORS FRAIS DE TUTELLE : 131 841 526 € en 2022 / 127 825 744 € en 2021

Le montant total des prestations légales progresse de 3,1 % par rapport à 2021, à 131 841 526 €.

L'année 2022 est marquée par :

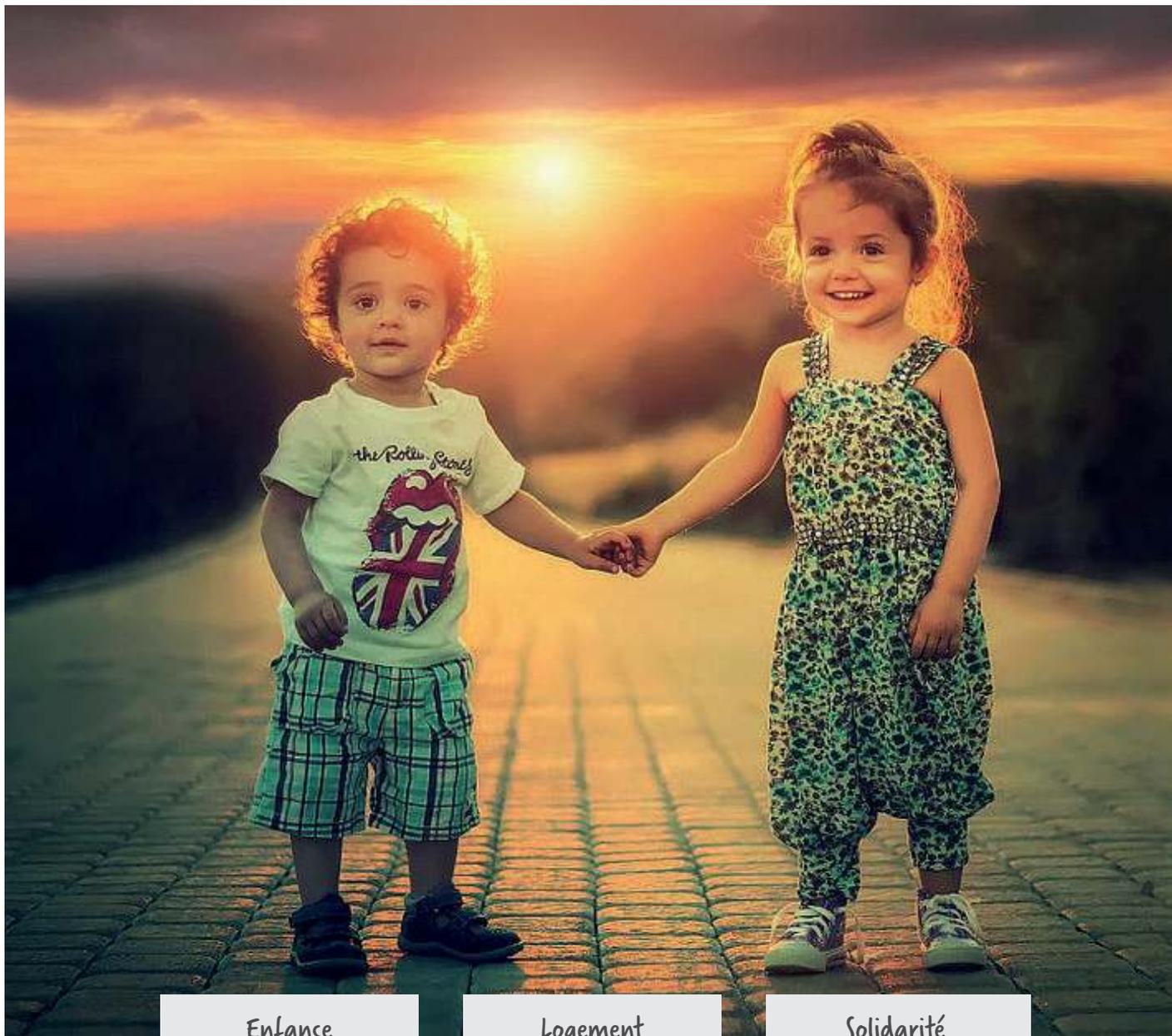
- L'**augmentation des dépenses de prestations** à l'exception du RSA (- 7,3 %) et des aides au logement hors APL, en lien avec des diminutions sensibles du nombre de bénéficiaires.
- La **revalorisation** anticipée, en raison d'une forte inflation, de la **base mensuelle de calcul des allocations familiales** et des paramètres de calcul du RSA, de l'AAH et des aides aux logements à compter du 1^{er} juillet 2022. Cela a généré une augmentation exceptionnelle des dépenses de prestations en 2022, induite par la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

- Le montant des **primes exceptionnelles versées par l'État** augmente fortement (+ 423 %), en lien avec le versement d'une Aide exceptionnelle de solidarité (AES) pour la protection du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes (bénéficiaires du RSA, de l'AAH ou d'une aide au logement).
- Le **relèvement de 50 % du seuil de l'allocation de soutien familial** depuis novembre 2022 a généré une augmentation des dépenses.

Au niveau des bénéficiaires, on note une progression :

- Des bénéficiaires d'AAH (+ 7,1 %), en lien avec la réforme des retraites de 2011 (recul de l'âge d'ouverture des droits à pension rallongeant la durée de versement de l'AAH).
- Du nombre de bénéficiaires de prime d'activité (+ 4,7 %).

Répartition par catégorie de prestations



Enfance & Jeunesse



26 413 536 €

Soit 20 % des montants versés

Logement



23 235 533 €

Soit 18 % des montants versés

Solidarité & Insertion



69 960 812 €

Soit 53 % des montants versés

Source : Rapport financier 2022

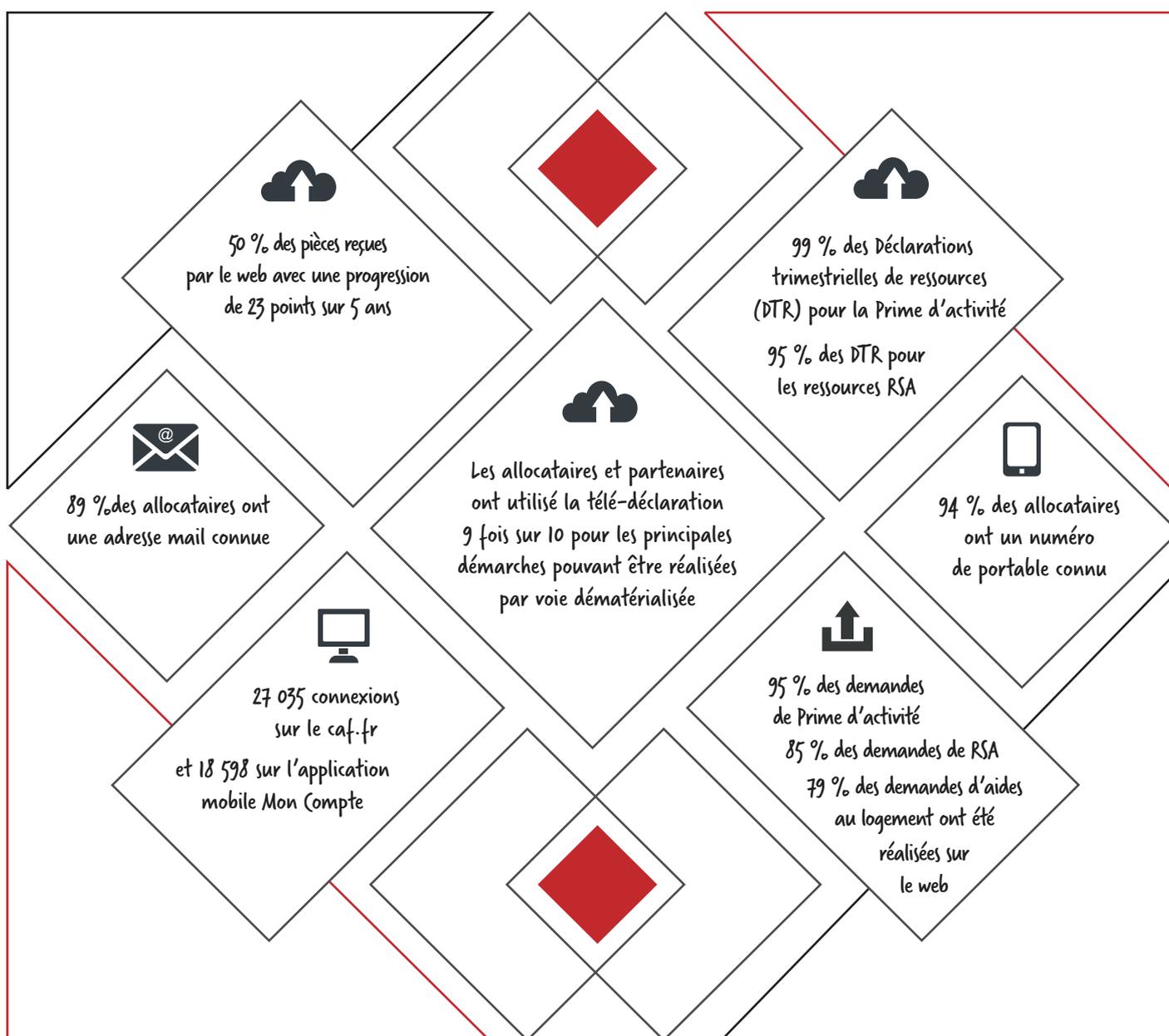
LA CAF CONNECTÉE

Dans une société de plus en plus connectée, le développement de l'offre numérique constitue un enjeu stratégique pour la Branche Famille et l'organisme, à la fois afin de simplifier les démarches des usagers pour l'information et l'accès aux droits mais aussi pour améliorer la qualité, la rapidité et la sécurité du traitement des dossiers et du calcul des droits.

L'offre numérique de la Branche s'enrichit chaque année : de nouvelles démarches en lignes sont proposées. Pour accompagner cette offre auprès des agents, usagers et partenaires, et augmenter le recours aux démarches réalisées par voies dématérialisées, la Caf met en œuvre chaque année un plan de promotion de l'usage des télé-services et d'inclusion numérique.

Simulation de droits, création de compte, demande de prestation ou de document, déclaration, consultation du dossier, échange avec la Caf... Au total près de 40 services sont accessibles aux allocataires sur le site Caf.fr et 20 sur l'application mobile « Mon-Compte ». Lors de la dernière enquête de satisfaction sur les services de la Caf, 94 % des allocataires interrogés étaient satisfaits du site internet et 96 % de l'application mobile.

Les conseillers de la Caf et son réseau de partenaires (France services notamment) accompagnent les usagers à l'appropriation et la réalisation des démarches en ligne si nécessaire. Les usagers les plus éloignés du numérique restent pris en charge de manière personnalisée en accueil téléphonique et physique.



JANVIER

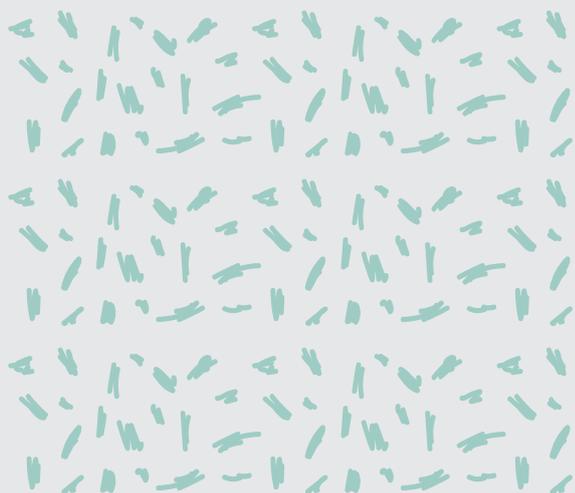
- ◆ Depuis le 1^{er} janvier 2022, il n'est plus nécessaire d'avoir un jugement de divorce pour pouvoir bénéficier de l'**intermédiation financière**, service géré par les Caf ayant pour objectif d'aider les parents séparés à obtenir le versement de la pension alimentaire.
- ◆ La **Crèche « U Pupunelli »** à Ajaccio, gérée par la Caf jusqu'à présent, est cédée à la Ville d'Ajaccio.

MARS

- ◆ Installation du nouveau **Conseil d'administration** de la Caf pour une période de 4 ans.
- ◆ Réactivation du dispositif local d'information et d'accompagnement collectif « **Parents après la séparation** » proposé par la Caf.
- ◆ **Conflit en Ukraine** : ouverture de droits sous certaines conditions pour les déplacés Ukrainiens : 19 dossiers déposés dans le département de Corse-du-Sud

AVRIL

- ◆ Signature d'un avenant à la convention de gestion du RSA avec la Collectivité de Corse (CDC). La Collectivité donne délégation à la Caf pour la **gestion des dossiers de fraude au RSA**.



MAI

- ◆ Développement de la **stratégie « d'Aller-vers »** : Expérimentation dans le cadre du plan de contacts sortants d'actions proactives en prévention des ruptures de droits pour les bénéficiaires de minima sociaux
- ◆ **L'accueil du public au siège** de la Caf fait peu neuve suite aux nouveaux travaux d'aménagement.

JUIN

- ◆ **Conférence de presse sur le rôle essentiel joué par la Caf par les Présidents** de la Caf de Corse-du-Sud, Renaud Mazin, et de la Caf de Haute-Corse, Jacques-Yves Bonavita.

JUILLET

- ◆ **Revalorisation** anticipée, en raison d'une forte inflation, de la **base mensuelle de calcul des allocations** familiales, et des paramètres de calcul du RSA, de l'AAH et des aides aux logements à compter du 1^{er} juillet 2022 au lieu du 1^{er} avril 2023.

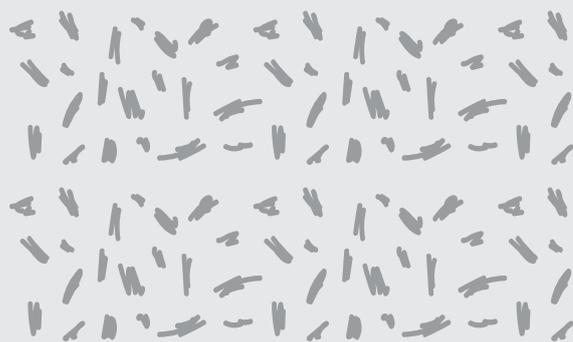
SEPTEMBRE

- ◆ Versement d'une **Aide exceptionnelle de solidarité (AES)** pour la protection du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes visant à prendre en compte les dépenses supplémentaires liées à l'inflation. Les usagers suivants sont concernés : allocataires bénéficiaires du RSA, de l'AAH ou d'une aide au logement. Montant de l'aide : 100 € par foyer et 50 € par enfant à charge.
- ◆ **Assemblée générale du personnel** de la Caf : un nouveau format est expérimenté avec la mise en place d'ateliers d'idéation associant l'ensemble du personnel sur des sujets stratégiques pour l'organisme.



OCTOBRE

- ◆ Installation officielle à Corte du **Comité de pilotage régional de lutte contre le non-recours aux modes d'accueil** des parents d'enfants en situation d'un handicap.
- ◆ **Visite de Frédéric Marinacce**, Directeur général délégué de la Cnaf, chargé des politiques familiales et sociales.
- ◆ **Renforcement de l'accessibilité aux services** avec le développement de la politique d'accueil itinérant.
- ◆ La Caf concourt avec la Caf de Haute-Corse et l'Urssaf de Corse au **Grand Prix national de l'innovation des organismes de Sécurité sociale**, dans le cadre d'un projet commun de numérisation des flux de courriers des usagers des deux organismes. **Le prix d'argent** est décerné au projet.



NOVEMBRE

- ◆ **Conventions territoriales globales (CTG)** : Signature de la CTG avec l'EPCI Pays Ajaccien.
- ◆ Réactivation du **dispositif local d'information et d'accompagnement collectif des familles « Ateliers maternité »** en collaboration avec la Caisse primaire d'assurance maladie et le service de protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse.

DÉCEMBRE

- ◆ **Conventions territoriales globales (CTG)** : Signature de 3 CTG avec les EPCI Pieve de l'Ornano Taravo et Alta Rocca et la commune de Vico.
- ◆ Lancement de la **démarche collective de préparation des Projets d'entreprise 2023-2027** des Caf de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, à travers un webinaire de présentation.



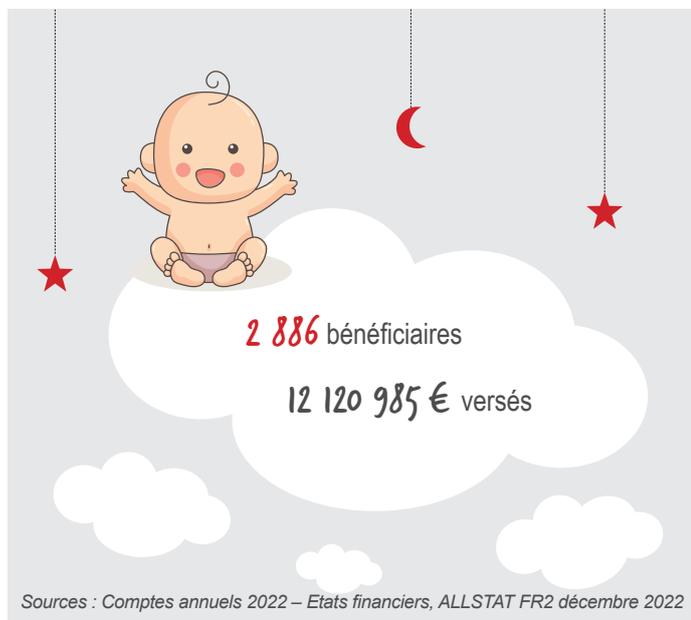


L'OFFRE DE SERVICE

#1 Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale

LES PRESTATIONS

A la naissance ou à l'adoption de l'enfant



La Paje comprend :

- ♥ La Prime à la naissance (Pn) ou la Prime à l'adoption (Pa) :
74 bénéficiaires / 0,95 M €
- ♥ L'Allocation de base (Ab) :
2 617 bénéficiaires / 5,5 M €
- ♥ La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare) :
229 bénéficiaires / 1,14 M €
- ♥ Le Complément de libre choix de mode de garde (Cmg) :
538 bénéficiaires / 4,02 M €

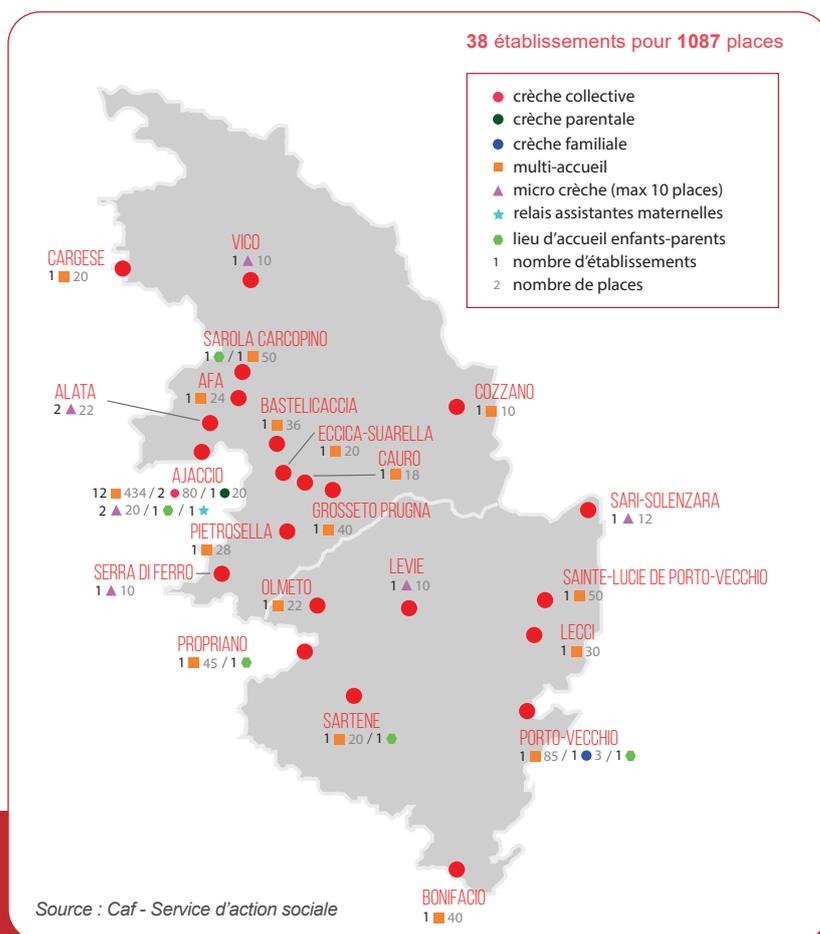
ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

Les structures Petite enfance en Corse-du-Sud

La Caf contribue au développement d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance par le financement (prestation de service), l'appui technique ou la gestion directe d'établissements d'accueil collectif du jeune enfant. Le contrat enfance-jeunesse (CEJ), qui est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la Caf et une collectivité territoriale pour poursuivre le développement en matière d'accueil des enfants ou des jeunes, y participe aussi.

Les CEJ sont progressivement remplacés à leur échéance par les Conventions territoriales globales (CTG) qui intègrent de nouvelles modalités de financement : les bonus territoires.

Sur l'ensemble du département, on dénombre 38 établissements dont 28 Eaje pour **1087 places**.



Prestation de service unique :
6,1 M € versés aux établissements

La structure multi-accueil I Puppunelli à Ajaccio (Gestion directe (af))

Depuis le 1^{er} janvier 2022 la gestion de la crèche, assurée auparavant par la Caf, a été cédée à la Ville d'Ajaccio qui a augmenté sa capacité d'accueil à 45 places.

ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles & les Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles peuvent accueillir à leur domicile jusqu'à 4 enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et ainsi fonctionner dans un local commun.

Nombre d'assistantes maternelles :

152 pour **370** places d'accueil

Nombre de Mam : **7**

4 à Ajaccio, **1** à Bastelicaccia,

1 à Sarrola-Carcopino, **1** à Casaglion-Tiuccia

Les Relais Petite enfance (Rpe)

Les Relais assistants maternels (Ram) deviennent des Relais petite enfance (Rpe) et sont reconnus en tant que service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et professionnels. Cette nouvelle appellation apporte davantage de cohérence et de visibilité par rapport aux missions des relais.

Le département de Corse-du-Sud compte désormais **2** Rpe :

- **1** à Ajaccio
- **1** structure itinérante gérée par la commune de Bonifacio qui va disposer de locaux attenants au bâtiment de la nouvelle crèche.



Ce Rpe a obtenu son agrément en juin 2022 et bénéficie de la prestation de service versée par la Caf. L'animatrice, en plus des permanences proposées dans la commune de Bonifacio, propose des ateliers dans les différentes communes de la Communauté de communes Sud-Corse.

Ce projet a bénéficié d'un financement de la Caf de **143 453€**.



Sources : Caf - Service d'action sociale, Service de protection maternelle et infantile

SITE MON-ENFANT.FR

Véritable portail de services aux familles destiné à les accompagner durant leur vie de parent (de la naissance à l'adolescence) en s'appuyant sur une approche globale et transversale (enfance, jeunesse et parentalité) et en déployant un accès aux offres d'accueil sur l'ensemble du territoire. Toute l'offre d'accueil collective enfance et jeunesse du département est référencée sur le site.

La loi Asap du 8 décembre 2020 fait de monenfant.fr le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles. Elle systématisé la communication des disponibilités d'accueil des assistants maternels et EAJE via le site. Toutefois, aucune sanction n'est prévue pour les EAJE ou assistants maternels en cas de manquement à cette obligation.

Au 31 décembre 2022, **102** assistantes maternelles sont référencées soit **80 %** des assistantes maternelles en activité.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES PETITE ENFANCE

La Convention territoriale globale (CTG)

Elle pose un cadre politique dans les domaines de compétence partagés entre les Communes, ou communautés de communes et les Caf et remplace désormais les Contrats enfance jeunesse (Cej).

- En 2022, la Caf a finalisé 4 Conventions territoriales globales avec les Communautés de communes de l'Alta Rocca, de Pieve de l'Ornano, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et avec la Commune de Vico.

La Caf s'appuie pour la mise en œuvre des CTG sur les postes de chargé de coopération.

En 2022, la Caf a contractualisé avec la CAPA : le montant de la dotation affectée s'élève à 24 000 €.

Des aides dites « Bonus territoires » sont versées par la Caf pour le développement des places d'accueil par les collectivités dans le cadre des CTG.

- 2,5 M € versés au titre du bonus territoire Enfance et Jeunesse.
- 27 EAJE (Enfance) et 23 ALSH (Jeunesse) ont bénéficié de ce financement.

Autres soutiens financiers aux partenaires

La Caf peut allouer des fonds spécifiques complémentaires à la prestation de service et des montants versés dans le cadre des CEJ, pour le fonctionnement et/ou l'investissement : aides aux structures en difficulté ou faisant face à des problématiques territoriales ou populationnelles.

Ces autres soutiens visent à favoriser des aménagements ou une rénovation des structures.

FINANCEMENTS SUR FONDS NATIONAUX :

- Fonds d'accompagnement Enfance : 210 000 € (dont aides exceptionnelles Covid)
- Fonds d'accompagnement Jeunesse : 125 198 €
- Subventions d'investissement : 684 000 €

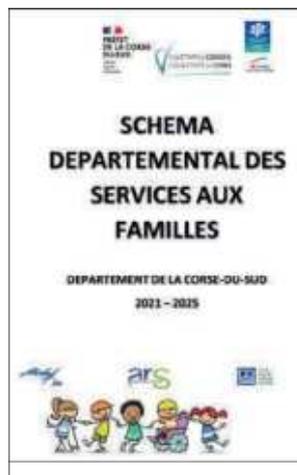
FINANCEMENTS SUR FONDS LOCAUX :

- Subventions d'investissement : 385 363 €
- Pour l'aide au fonctionnement : 67 324 €



Source : Caf - Service d'action sociale, Rapport financier 2022

Le Schéma départemental des services aux familles 2021-2025



Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le Préfet de Corse du Sud et les différents financeurs (Collectivité de Corse, Msa et Caf) est la feuille de route (2021-2025), qui vise à soutenir les familles du département à concilier vie familiale et vie professionnelle. Le rééquilibrage territorial est au cœur des schémas départementaux des services

aux familles en matière notamment d'accueil du jeune enfant et de soutien à la Parentalité. La démarche s'appuie sur un diagnostic partagé qui permet une approche globale et adaptée de l'offre de service proposée aux familles du territoire.

Aides exceptionnelles COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire, la branche Famille accompagne les structures d'accueil du jeune enfant qui ont connu des baisses partielles ou totales d'activité. Des aides financières exceptionnelles ont été étendues à l'ensemble des crèches ainsi qu'aux Maisons d'assistantes maternelles.

- 0,1 M € d'aides versées aux structures Petite enfance et 510 € pour une Mam en 2022

Le Contrat enfance jeunesse (Cej)

- 4 Cej sur le département
- 185 657 € pour l'enfance / 85 518 € pour la jeunesse

Les plans crèches

3 nouveaux plans crèches au titre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant pour l'extension de crèches permettant la création de 15 places supplémentaires pour un montant de 514 000 €.

LA POLITIQUE JEUNESSE

Le Plan mercredi

Il vise à impulser une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi, accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles.

Afin de dynamiser le déploiement de ce dispositif, un plan de relance a été adopté s'appuyant sur 3 leviers :

- Création d'une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en Alsh pour soutenir la création, la rénovation, la réhabilitation et l'achat de matériels et mobiliers ;
- Majoration de la bonification plan mercredi, ciblée sur les territoires de la politique de la Ville ou à faible potentiel financier, afin de renforcer le cofinancement des dépenses de fonctionnement des Alsh ;
- Aide temporaire à l'ingénierie pour soutenir les communes dans la préfiguration et la signature de plans mercredi.

La Prestation de service jeunes

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, la branche Famille crée au 1^{er} janvier 2020 la Prestation de service « Jeunes ».

La Ps Jeunes soutient des projets dédiés à l'accompagnement éducatif, notamment des adolescents.

Elle finance des postes d'animateurs qualifiés en prenant en charge 50 % des dépenses associées : participation de la Caf au financement de 3 postes d'animateurs sur le département pour 51 512 € versés.

Les Points d'accueil écoute jeunes (Paej)

Les Points d'accueil écoute jeunes (Paej) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents. Ils jouent un rôle de prévention sur les territoires.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le pilotage des Paej a été transféré à la branche Famille en 2021.

La reprise de ce pilotage est associée au transfert des fonds de 56 000 € pour la Corse-du-Sud, affectés par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour le département, le service prévention de la Falep gère le dispositif. Les locaux du Paej sont situés à Sartène.

Le Paej est intégré dans le volet Jeunesse du Schéma départemental aux familles 2021/2025 afin de structurer l'offre en direction des jeunes.

FINANCEMENTS EN 2022 :

- Dans le cadre de son projet de transplantation de l'Alsh dans de nouveaux locaux, la mairie de Propriano a bénéficié de :
 - 200 000 € de subvention d'investissement sur fonds propres pour des travaux d'aménagement ;
 - 100 000 € sur les fonds nationaux dédiés au plan mercredi ;
 - 7 350 € d'aide à l'ingénierie.
- La mairie de Porto-Vecchio a bénéficié :
 - 100 000 € de subvention d'investissement sur fonds propres pour réaliser des travaux d'aménagement des nouveaux locaux hébergeant les Alsh. La commune s'est engagée dans les travaux de contractualisation d'un plan mercredi qui sera finalisé en 2023.

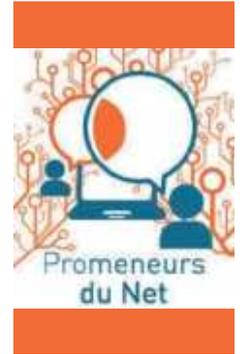


Les Promeneurs du net (Pdn)

Ce dispositif avait été lancé en 2017. Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les promeneurs du net c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur internet. La Caf a délégué la mission de coordination, depuis mars 2020 au service prévention de la Falep qui assure la coordination et l'animation de ce dispositif sur le territoire.

Le montant de la dotation 2022 a été de **12 000 €**.

Deux promeneurs du net sont des agents de prévention spécialisés d'une association et un promeneur du net est un salarié de la Mission Locale d'Ajaccio, un animateur jeunesse d'une commune, un animateur jeunesse d'un Epci et un animateur d'une association éducation numérique



Le Contrat territorial jeunesse (Ctj)

Le contrat territorial jeunesse est un contrat fédérateur des politiques en faveur des jeunes. Il assure une continuité éducative, une cohérence et une complémentarité entre les projets élaborés dans le cadre scolaire et les projets éducatifs péri et extra-scolaires des communes.

Les activités doivent être connues pour améliorer les performances cognitives ou pour restaurer la confiance en soi des enfants et des jeunes. Elles peuvent consister en : l'apprentissage des Nouvelles technologies informatiques et de communication (NTIC), les échecs, l'éducation artistique, la langue et la culture corse, l'incitation ludique à la lecture ou l'écriture ...

En 2022, **10 CTJ** ont été financés pour un montant de **15 500 €**.

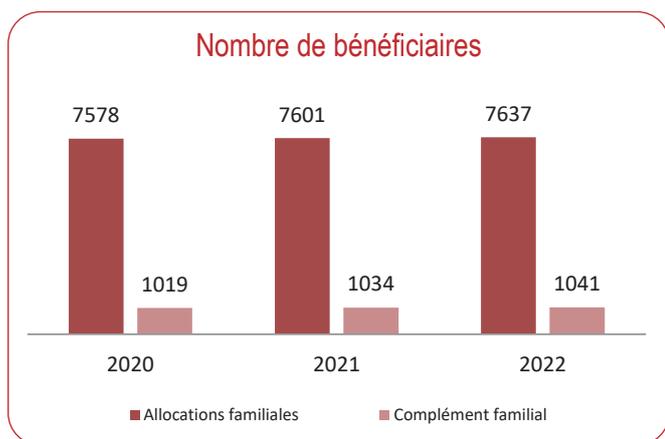


#2 Soutenir la fonction parentale et faciliter la relation parents-enfants

LES PRESTATIONS

Allocations familiales (Af) et Complément familial (Cf)

Destinées aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans, les allocations familiales varient en fonction des ressources. Le complément familial est soumis à des conditions de ressources et concerne les familles avec au moins trois enfants tous âgés de plus de 3 ans.

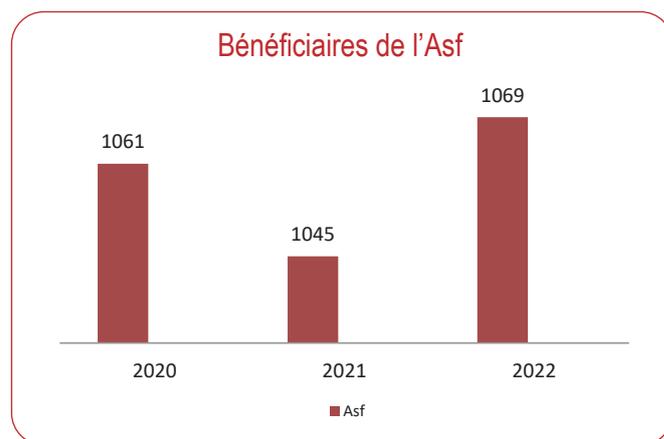


AF = 17 659 107 €
de prestations versées pour 7 637 allocataires

CF = 2 823 486 €
de prestations versées pour 1 041 allocataires

Allocation de soutien familial (Asf)

Elle est versée pour élever un enfant privé de la présence de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. L'Asf peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent.



ASF = 2 329 387 €
de prestations versées pour 1061 allocataires

Source : ALLSTAT FR2 décembre 2022, Rapport financier 2022

L'AGENCE DE RECOUVREMENT DES IMPAYÉS DE PENSION ALIMENTAIRE (ARIPA)

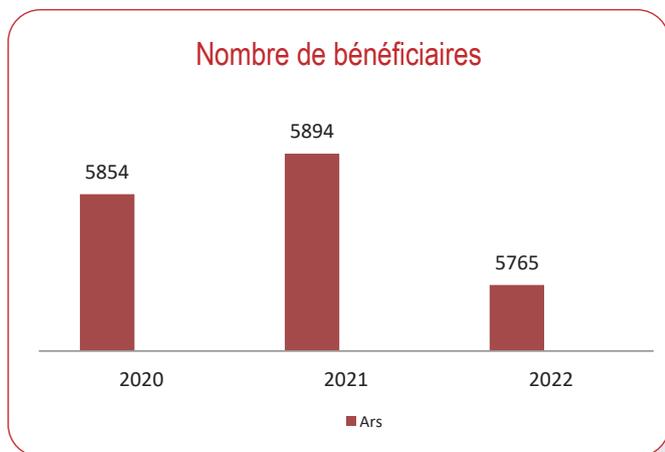
Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Caf assurent le recouvrement des pensions alimentaires impayées pour le compte de l'allocataire au moyen d'un service national spécifique composé de centres de traitement spécialisés : l'Agence nationale de recouvrement des impayés de pension alimentaire.

Les procédures de recouvrement amiables ou forcées sont mises en œuvre ainsi que le suivi des allocataires concernés. Les usagers peuvent trouver des informations sur ce sujet sur un site dédié, pension-alimentaire.caf.fr ou en appelant un numéro national unique.



Allocation de rentrée scolaire (Ars)

L'Ars aide les familles à assurer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 18 ans.



MONTANTS VERSÉS :

329,05 € pour les enfants de 6 à 10 ans / **413,69 €** pour les 11-14 ans / **428,02 €** pour les 15-18 ans

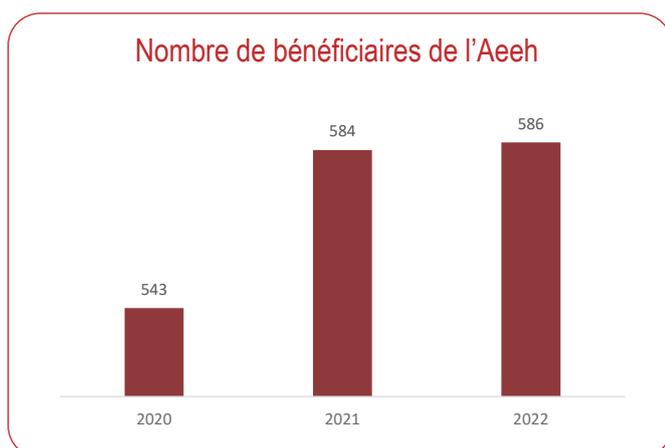
Cette année la prestation a été revalorisé de manière exceptionnelle de 100 € par enfant.

ARS = 4 337 086 € de prestations versées pour **5 854** familles

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)



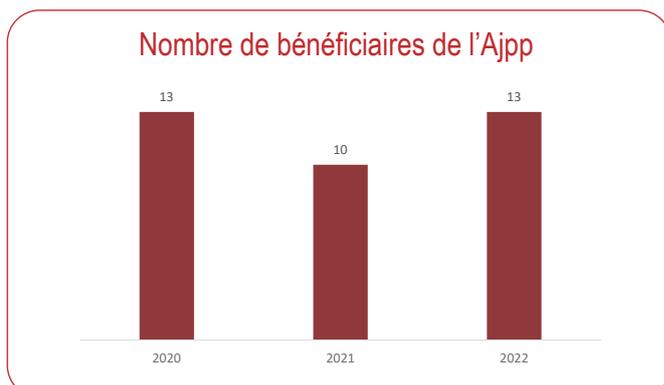
Cette prestation est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.



Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)



Cette prestation est versée au parent qui s'occupe de son enfant gravement malade, handicapé ou victime d'un accident. Cette aide compense la perte engendrée par l'interruption de l'activité professionnelle.



LES AIDES AUX LOISIRS ET AUX VACANCES DES FAMILLES ET DE LEURS ENFANTS

L'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

La Caf apporte un soutien financier aux Alsh pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une Prestation de service. Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petites vacances, mercredi).

0,4 M € versés à **36** Alsh dont :

- **19** Alsh extrascolaires
- **16** Alsh périscolaires
- **2** alsh adolescents

LES AIDES AUX LOISIRS ÉDUCATIFS ET DE PROXIMITÉ :

La Caf soutient financièrement les projets et actions de partenaires en faveur des loisirs éducatifs (activités culturelles et sportives) ou de proximité (activités diverses en pleine nature ou au sein de structures avec ou sans hébergement) pour l'enfance et la jeunesse.

--> **13 015 €** versés

Elle accompagne également les animateurs de loisirs et de vacances par le financement de leur qualification (frais d'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

--> **496 €** versés

LES AIDES AU DEPART EN VACANCES

La Caf soutient certaines familles fragilisées et/ou à faibles revenus pour favoriser un départ en vacances par la prise en charge des frais de transport ou d'hébergement --> **22 657 €** versés



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONCTION PARENTALE

Parcours séparation

Depuis 2021, le « parcours séparation » a été mis en place et a pour objectif de recevoir les allocataires qui se sont séparés ou en cours de séparation afin de renforcer l'accès aux droits, faciliter les démarches de l'usager, l'informer sur les ressources à disposition près de chez lui et l'orienter le cas échéant vers d'autres services en fonction de sa situation spécifique.

Ce parcours s'organise autour d'entretiens individuels ou en binôme (assistante sociale et Gca) qui permettent de délivrer

des informations et des conseils adaptés à la situation spécifique de chaque famille.

En 2022, **24** entretiens ont été réalisés.

Les rendez-vous personnalisés dans le cadre du parcours séparation sont assurés par le travailleur social de la Caf en partenariat avec un gestionnaire conseil pour les allocataires de la Caf concernés par une Séparation.

Soutien à la parentalité

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE DÉPARTEMENTAL :

La Caf soutient financièrement le service de médiation familiale départemental. Un médiateur intervient pour régler, apaiser et rétablir le dialogue dans les familles fragilisées par un événement tel qu'un divorce, une séparation, une recomposition familiale. Le territoire d'intervention à travers des permanences dans tout le département : Ajaccio, Cargèse, Porto-Vecchio, Sartène, Propiano.

142 personnes ont bénéficié d'une médiation

385 appels recensés

156 séances collectives

33 607 € versés par la Caf

LES RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL :

L'entretien social a pour objectif de favoriser l'accès aux droits, l'information, l'orientation, le soutien, l'aide et l'écoute ponctuelle ou plus suivie.

Les catégories d'allocataires ciblées et invitées :

- Allocataires confrontés au décès du conjoint :

6 entretiens réalisés

- Allocataires confrontés à une séparation :

60 entretiens réalisés

- Allocataires confrontés à la maladie ou au handicap d'un enfant :

19 entretiens réalisés

- Allocataires primo bénéficiaires de la PAJE avec un QG inférieur ou égal à **1000 €** : **7** entretiens réalisés

Source : Caf- service d'action sociale, ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale 2022

Accompagnement scolaire

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ (CLAS)

7 porteurs de projets, **39** actions

= **70 445 €**

Maintien des relations enfants-parents

1 espace rencontres à Ajaccio

= **21 900 €** versés

Animation et échanges avec les parents

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PARENTS (REAAP)

27 porteurs de projet pour **57** actions

= **101 300 €**

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP):

Ouverts aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ou 6 ans accompagnés d'un adulte. Ils ont pour objectif d'être à l'écoute des parents, de rompre leur isolement et de leur permettre de confronter leurs pratiques éducatives avec celles d'autres parents.

Ils préparent l'accès à l'autonomie de l'enfant et son ouverture au lien social, en favorisant des rencontres, le partage, les apprentissages dans un cadre extérieur à la cellule familiale.

5 LAEP sont implantés dans le département (dont un itinérant qui couvre le territoire Spelunca Liamona) : **40 687 €** versés.

#3 Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie



LE LOGEMENT

Les Prestations

ALLOCATION LOGEMENT FAMILIALE (ALF)

6 525 293 € pour 1 917 bénéficiaires

ALLOCATION LOGEMENT SOCIALE (ALS)

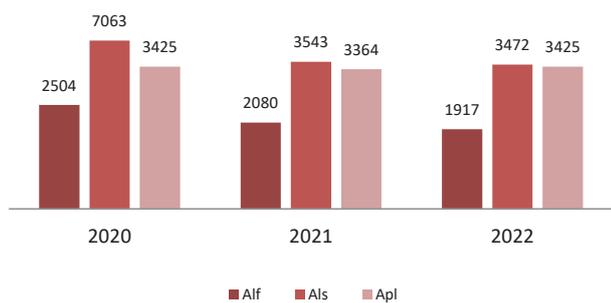
8 148 678 € pour 3 472 bénéficiaires

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

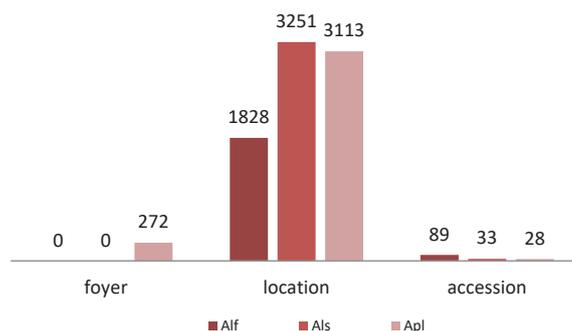
8 561 562 € pour 3 425 bénéficiaires

8 814 bénéficiaires d'une aide au logement
pour un montant de **23 235 533 €**

Nombre de bénéficiaires par prestations



Nombre de bénéficiaires selon l'aide et le type de parc



Source : Comptes 2022 – Etats financiers, ALLSTAT FR2 décembre 2022

Parcours logement

La Caf propose une offre de contact avec un travailleur social de l'organisme pour les familles allocataires rencontrant des difficultés particulières en lien avec le logement.

- Bénéficiaires d'Alf en situation d'impayés de loyer avec présence et plan d'apurement en attente :
2 entretiens réalisés

Non décence

En 2019, une convention avec un partenaire chargé de réaliser des diagnostics visant à identifier les situations de non-décence des logements des allocataires faisant un signalement à ce titre et de s'assurer de la mise aux normes des logements concernés.

Le partenaire réalise également une mission intermédiaire et complémentaire à la réalisation de diagnostic. Cette mission orientée vers le locataire et/ou le bailleur porte sur :

- Des préconisations et conseils des travaux à réaliser
- Un accompagnement et conseil auprès des propriétaires dans la recherche de subvention.
- Un accompagnement dans le relationnel bailleur/locataire et médiation si nécessaire.»

14 dossiers ont été traités par ce prestataire en 2022



Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex)

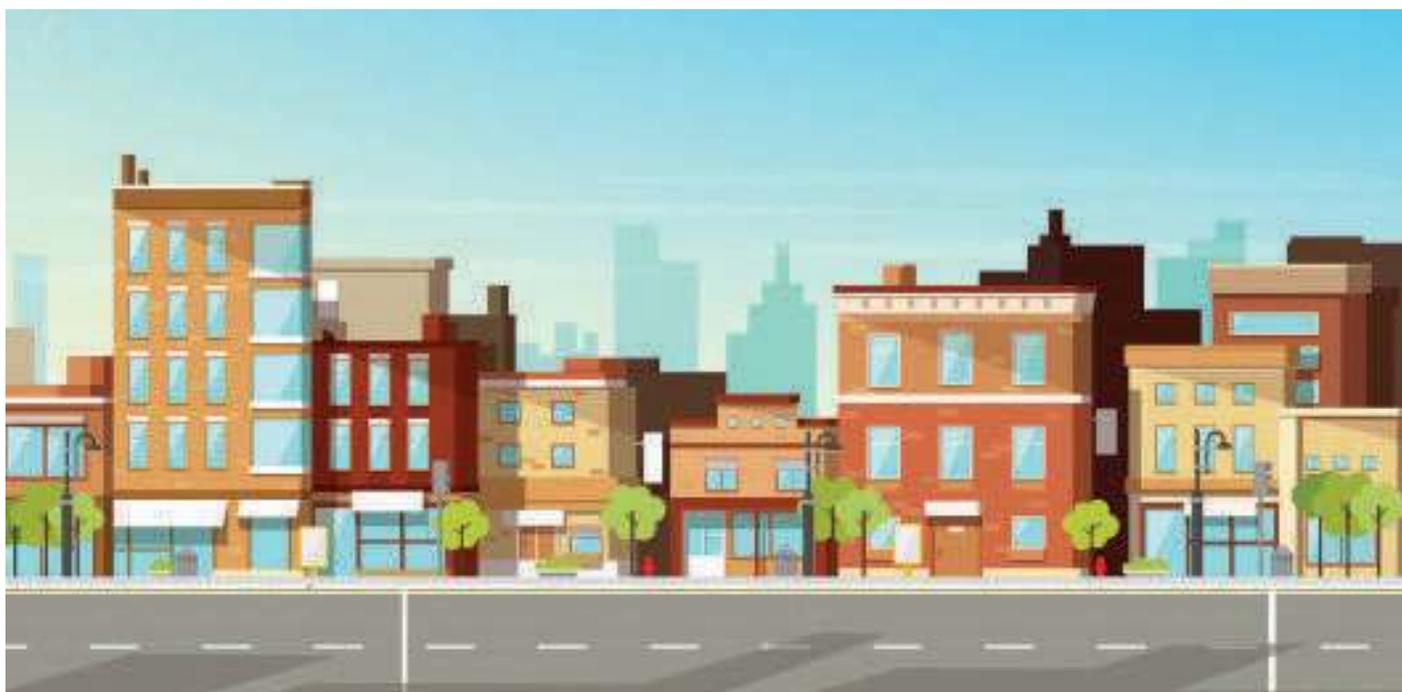
La Caf participe à ces commissions.

- 10 commissions se sont réunies en 2022

Aides aux partenaires

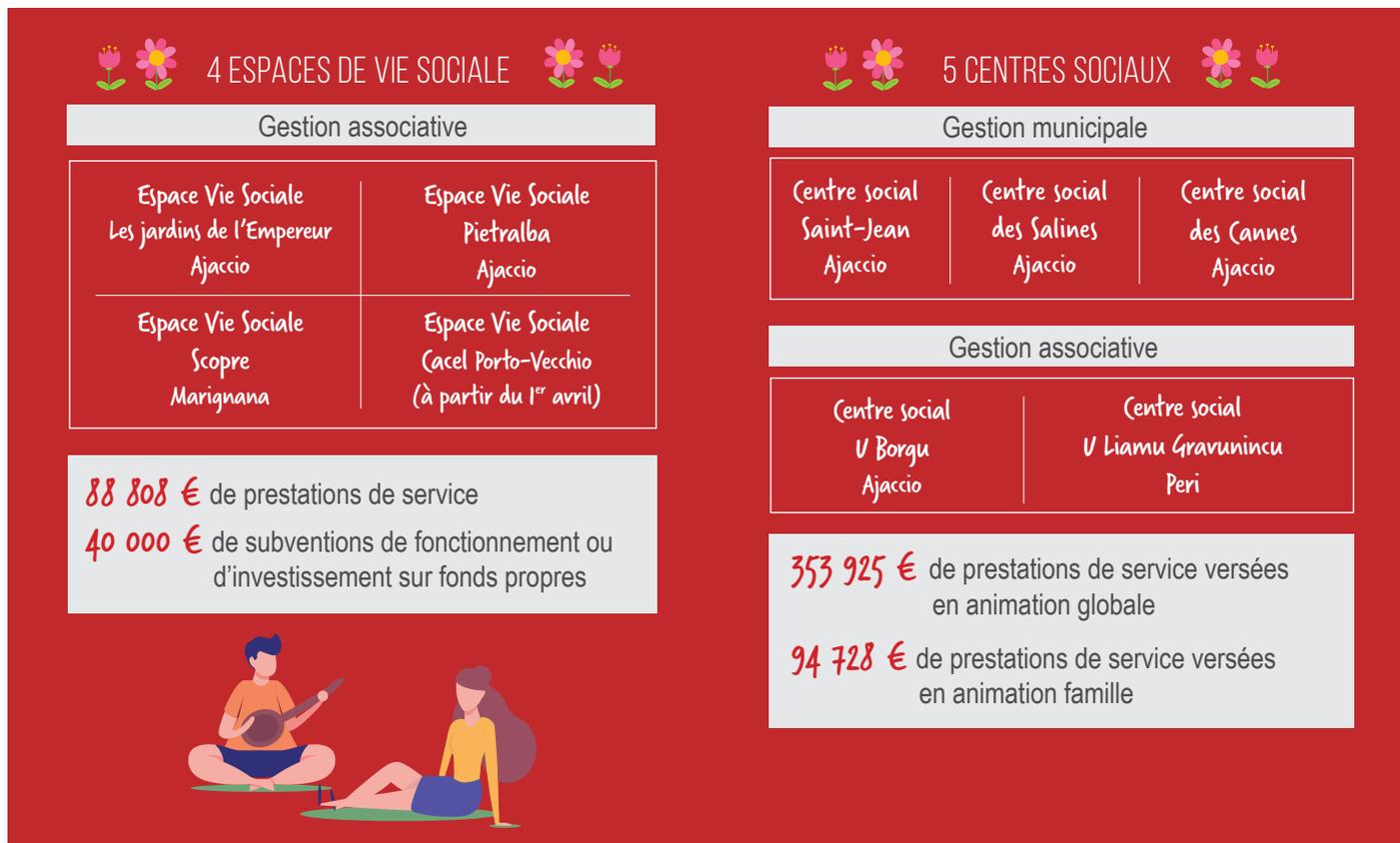
- 10 000 € versés pour les associations qui apportent des informations aux jeunes et aux familles sur le logement
- 5 000 € versés au titre du fonds départemental de compensation du handicap qui permet notamment d'améliorer l'équipement du logement des enfants handicapés.

Source : Caf - Service action sociale ALLSTAT FR2 décembre 2022, rapport financier 2022, ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale 2022



VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale est un axe constant de la branche Famille, principalement portée par les centres sociaux et espaces de vie sociale. Pour faire face aux enjeux de cohésion sociale et d'intégration sur les territoires, la Caf soutient les structures et l'offre d'animation sociale. En 2022, un nouvel Espace de vie sociale a été créé à Porto-Vecchio.



LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS D'AJACCIO

Situé à Ajaccio, l'unique FJT du département est géré par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud.

Il propose 29 logements loués à des jeunes de moins de 30 ans en apprentissage. Il ne vise pas seulement à l'hébergement de jeunes apprentis mais aussi à la création de lien social et à l'apprentissage de la vie autonome.

27 927 € de prestations de service versées



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le Schéma départemental de l'animation de la vie sociale de Corse-du-Sud pour la période 2020-2022 a été signé en juillet 2020 par le Président de la Collectivité de Corse, le Préfet de Corse, le président de la Communauté d'agglomération du pays Ajaccien, le maire d'Ajaccio, les présidents des Conseils d'administration et les directeurs de la Caf de Corse-du-Sud et de la Mutualité sociale agricole de Corse.

Pour la Caf, l'élaboration du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale doit permettre de consolider un partenariat déjà ancien en la matière et de construire collectivement une feuille de route à partir des besoins repérés et des réponses offertes. Il s'agit d'identifier les faiblesses, de valoriser les atouts et les ressources pour fixer des orientations et convenir ensemble des moyens adaptés.

L'association régionale des Centres sociaux et Espaces de vie sociale de Corse

UNE FÉDÉRATION RÉGIONALE CORSE, POURQUOI FAIRE ?

- Affirmer des pratiques et des valeurs communes ;
- Avoir une capacité de représentation collective et pouvoir être interlocuteur collectif des politiques publiques ;
- Promouvoir et développer les capacités d'agir localement dans les centres sociaux locaux ;
- Se donner des capacités, des impulsions et des appuis de développement des centres sociaux actuels et de créations de centres nouveaux le cas échéant ;
- Permettre des espaces d'échanges et de rencontres entre les bénévoles des différents centres sociaux ;
- Échanger des pratiques professionnelles, développer des aides et des appuis de réseau sur des problématiques ;
- Mener des actions et des projets en commun ;
- S'entraider entre centres sociaux, se prêter attention ;
- Pouvoir mutualiser des compétences, des moyens, des outils logistiques, des négociations de prestations (centrale d'achat...);

UNE FÉDÉRATION RÉGIONALE CORSE, POUR FONCTIONNER COMMENT ?

- Construire à terme une association « Fédération régionale des centres sociaux de Corse » concernant l'ensemble de centres sociaux de Corse et fédérés au réseau national de la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) ;
- Au niveau de la gouvernance, un Conseil d'administration est identifié avec un collège de « salariés » composé des directeurs des Centres et un collège de « bénévoles » composé d'administrateurs des Centres sociaux ;
- Nécessité de concevoir un travail de coordination/impulsion de cette fédération avec 2 directeurs de Corse-du-Sud et 2 directeurs de Haute-Corse. Leur rôle étant de jouer les 1^{er} animateurs du réseau en construction ;

Suite au vote des statuts en juin 2018, la fédération poursuit son activité de travail en réseau avec tous les acteurs régionaux de l'animation de la vie sociale. Des formations pour les personnels sont prévues afin de renforcer le travail des équipes et répondre au mieux aux besoins des usagers.



#4 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles

LA PRÉCARITÉ

Le Rsa en quelques chiffres

- Le Rsa s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans sans revenus et dès 18 ans sous certaines conditions. Son montant varie selon la composition du foyer.

RSA : 14 013 540 € versés

Nombre de personnes et de foyers couverts par le Rsa

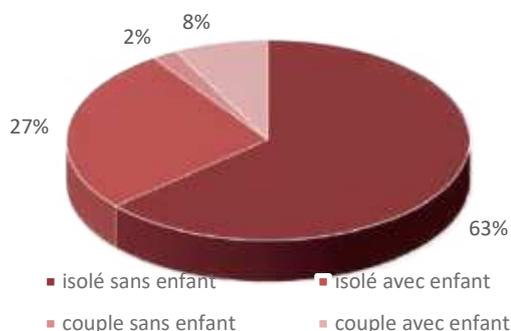
	2020	2021	2022
Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa :	2 715	2 520	2 488
- dont Rsa non majoré	2 472	2 280	2 226
- dont Rsa majoré *	241	239	211
- dont Rsa jeunes	2	1	1
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	4 507	4 248	4 142
Montant moyen du Rsa versé au titre du mois de décembre	490,9 €	483,5 €	509,5 €

* concerne les bénéficiaires de RSA isolés sous conditions

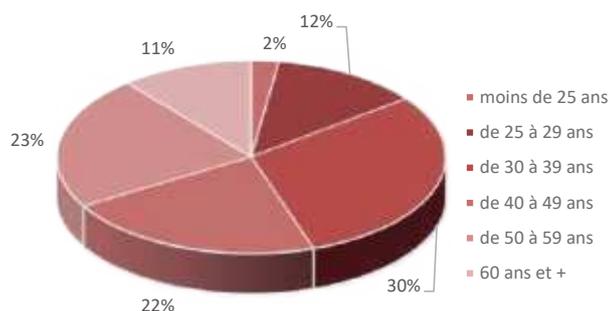
Source : Cnaf Statistiques allocataires Elisa - Nims



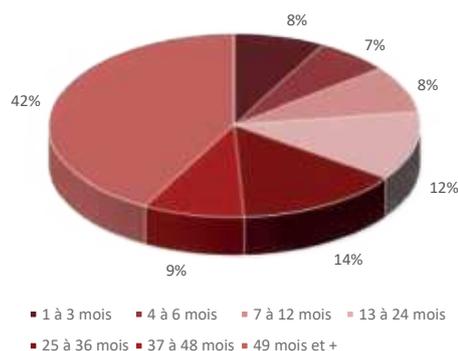
Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Bénéficiaires du Rsa en fonction de l'âge de l'allocataire



Ancienneté des bénéficiaires du Rsa dans le dispositif



Une nouvelle méthode pour l'accès aux droits

Le renforcement des politiques d'accès aux droits et de prévention des ruptures de droits, notamment pour les plus fragiles, constitue un des objectifs phare de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la branche Famille a conçu un outil sur un modèle datamining capable d'optimiser la détection du risque de non-recours aux prestations.

Le premier modèle proposé aux Caf en 2019 concerne la Prime d'activité et a été reconduit les années suivantes. Les allocataires retenus présentaient la plus forte probabilité d'ouvrir un droit à la prime d'activité. Pour les en informer, la Caf les a contactés par sms.

L'accompagnement des familles

Sur orientation des services internes ou des partenaires, le travailleur social de la Caf accompagne les allocataires confrontés à des situations fragiles.

Ainsi, des entretiens sont réalisés avec pour but de favoriser l'accès aux droits, l'information, l'orientation, le soutien, l'aide,

La prime d'activité

La Prime d'activité peut être versée au foyer pour tout membre disposant de revenus tirés d'une activité professionnelle en trimestre de référence quelle que soit la situation professionnelle sur le trimestre de droit.

La Prime d'activité est la première prestation à avoir été 100 % dématérialisée dès son lancement. Un allocataire ayant de faibles revenus peut avoir droit à la fois au Rsa et à la Prime d'activité. Cette prestation a eu pour impact d'augmenter le nombre d'allocataires.

En complément de ces campagnes d'accès à la prime d'activité, la Caf évolue également dans ses pratiques et oriente ses actions dans une démarche proactive de contacts sortants, notamment pour prévenir les ruptures de droits, démarche reçue positivement par les allocataires.

A titre d'exemple, la Caf relance systématiquement en cours de mois par courrier électronique, sms ou appels sortants les allocataires d'AAH, de RSA et de PPA n'ayant pas transmis leur déclaration trimestrielle de ressources, pour prévenir une rupture de droits au paiement mensuel.

l'écoute ponctuelle pouvant conduire à un suivi social sur du court terme.

• 75 personnes ont bénéficié d'un entretien personnalisé à ce titre avec le travailleur social (dont 10 au titre de l'information conseil, et 65 ont bénéficié d'un accompagnement social).

Avec le Décret n°2018-1197 du 21 décembre 2018, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Prime d'activité est élargie à de nouveaux bénéficiaires et son montant est augmenté de manière exceptionnelle. Cette évolution a eu un impact très significatif sur le nombre de bénéficiaires de cette prestation et le montant versé à ce titre.

17 872 410 € versés pour 9 056 bénéficiaires



LE HANDICAP

Les Prestations

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) est conçue pour les personnes handicapées à partir de 20 ans (16 ans sous certaines conditions) et dont le taux d'incapacité est d'au moins 50 %, taux déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph).

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) aide les parents dans l'éducation et les soins à apporter à leur enfant handicapé de moins de 20 ans.

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

3 215 bénéficiaires pour **33 406 548 €** versés

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ

586 foyers bénéficiaires pour **1 789 672 €** versés

Source : Comptes annuels 2022 – Etats financiers, ALLSTAT FR2 décembre 2022

CRÉATION DU PÔLE RESSOURCES HANDICAP EN CORSE-DU-SUD

Dans le cadre des fonds publics et territoire, la Caf en partenariat avec les services de l'ARS accompagne l'implantation et le développement d'un Pôle ressources handicap sur les territoires.

Ce pôle a pour mission :

- L'information des parents dont les enfants sont porteurs de handicap pour avoir accès aux modes de garde de droit commun ;
- Le soutien aux professionnels de la petite enfance pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ;
- Le développement de la mise en réseau des différents acteurs et d'actions dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

C'est l'association ARSEA qui a été retenue pour mettre en place ce dispositif du fait de sa compétence dans le domaine du handicap, de son implantation régionale et enfin de la possibilité de mettre un personnel à disposition.

Ce pôle a commencé ses activités au mois de septembre 2022 et a bénéficié pour cette période d'activité d'une subvention de **18 666 €**.





MOYENS

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

L'ACCUEIL PHYSIQUE

Les contacts allocataires

- 9 693 visites dans les sites d'accueil du public de la Caf
- 4 752 contacts sur rendez-vous
- 4 154 contacts en rendez-vous téléphoniques
- 598 rendez-vous en accueil physique



Le plan d'accessibilité aux services

Un nouveau plan d'accessibilité aux services a été élaboré et initié en 2021. Il a pour enjeu principal de passer d'une relation de service subie à une relation de service proactive, intégrant une approche populationnelle, incluant les réseaux partenariaux et utilisant tous les canaux de contact.

Sa mise en œuvre repose en particulier sur le rendez-vous téléphonique qui est priorisé, le déploiement et l'accompagnement sur l'offre de service Mon compte partenaire, la mise à disposition de visio contact dans les France Services, la coordination avec les conventions territoriales globales pour couvrir le territoire, la mise à disposition de boîtes mail dédiées pour les partenaires avec traitement des sollicitations dans les 48 heures, la mise en place d'une présence sur les territoires en lien avec les partenaires.

RENDEZ-VOUS DES DROITS

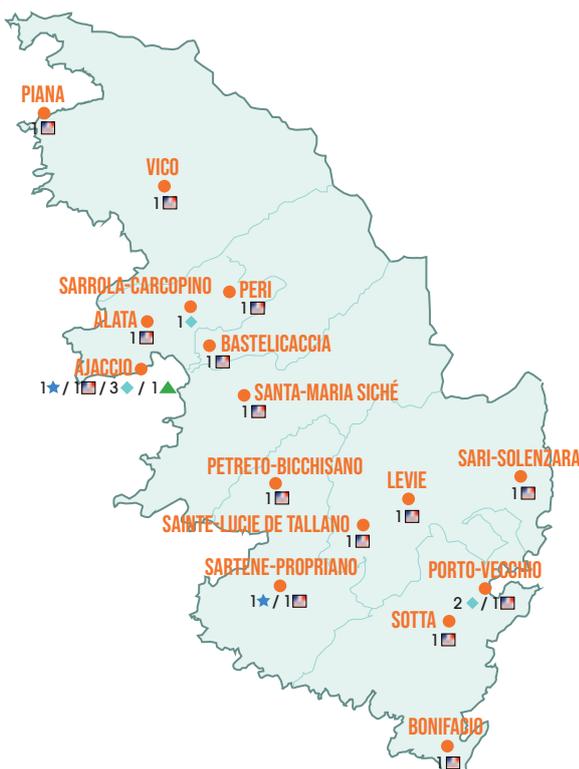
Cette offre de service permet un examen complet de l'ensemble des droits sociaux de l'allocataire et de tout mettre en œuvre pour assurer l'accès aux droits. --> 875 rendez-vous réalisés

MÉDIATION ADMINISTRATIVE

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre la Caf et l'allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir. --> 14 demandes de médiation traitées

Sources : esirius, sidrestit, service de médiation administrative

Accueil, permanences & points relais au 31 décembre 2022



La mobilisation des partenariats constitue un axe stratégique de la Branche famille afin de favoriser l'accès des allocataires à l'information et aux droits sur tous les territoires. Il s'agit de développer des points relais, qui après formation par la Caf, peuvent assurer une mission d'accompagnement numérique et administratif.

LES ACCUEILS SUR LE DÉPARTEMENT :

★ 2 sites Caf : Ajaccio (accueil physique tout venant et sur rendez-vous avec espace numérique libre-service), Porto-Vecchio (accueil physique sur rendez-vous)

▲ 1 accueil commun interbranches pour les travailleurs et professions libérales à Ajaccio

🇫🇷 13 France Services : Ajaccio, Peri, Levie, Sari-Solenzara, Sartène/Propriano (par alternance), Petretto Bicchisano, Sotta, Piana, Vico, Bonifacio, Sainte-Lucie de Tallano, Sainte-Marie Siché

◆ 6 Point Relais : 3 à Ajaccio et 2 à Porto-Vecchio, 1 à Sarrola-Carcopino

Source : Services prestations légales / Relation de service Caf

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET LA RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS PAR COURRIEL

La prise en charge de la réponse téléphonique de 1^{er} niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône.

Depuis janvier 2018, cette plateforme assure également, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de 1^{er} niveau effectuées par courriel par les allocataires. Les réponses aux demandes plus complexes sont effectuées par les Gestionnaires conseil.



- 82 879 appels reçus, soit 327 appels par jour ouvré ;
- 66 346 appels traités par le serveur vocal interactif ou les téléconseillers, soit 80 % des appels reçus ;
- 15 868 appels traités par les téléconseillers, soit 54 % des appels reçus destinés aux agents ;
- 13 336 courriels entrants (demandes et réclamations), soit une moyenne de 53 courriels reçus par jour ouvré

LE COURRIER

A l'arrivée

- 399 022 pièces reçues soit une moyenne de 1 577 pièces / jour ouvré
- 50 % des pièces reçues par le web

Sources : Prisme

DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Une offre de services en ligne plus riche

Enjeu stratégique pour la branche Famille afin de faciliter les démarches des usagers, améliorer la qualité de service et sécuriser les droits, la dématérialisation des échanges est portée par une offre de services numériques en constante évolution.

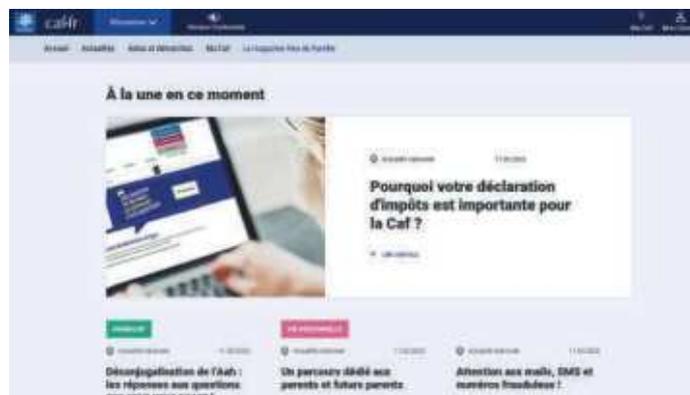
Le site Caf.fr et l'application mobile « Mon Compte » sont les principaux portails numériques permettant l'accès à l'information et le développement des échanges dématérialisés entre les allocataires ou partenaires (Ex : bailleurs privés) et la Caf.

La refonte du site a eu lieu au printemps 2022 pour simplifier l'accès à l'information, favoriser une approche par parcours, garantir l'accessibilité numérique et privilégier un accès au contenu mobile. La refonte a concerné les trois espaces : « Allocataires, Partenaires et Nous connaître ». Dès qu'il entre sur le site, l'utilisateur est invité à se géolocaliser afin de pouvoir lui proposer des contenus personnalisés et locaux.

La part des pièces reçues par le web a progressé de 23 points sur les 5 dernières années.

Les allocataires et partenaires ont utilisé les télé-services pour les principales démarches pouvant être réalisées par voie dématérialisée, 9 fois sur 10 en 2022 contre 5 fois sur 10 en 2016.

La mise en œuvre d'un plan annuel d'actions de promotion des télé-services concoure à la progression des échanges dématérialisés et à la promotion des services du site internet caf.fr et de l'application mobile Mon Compte.



424 554 visites sur l'ensemble du site caf.fr avec une moyenne de 10 pages vues par visite en 2022.

Source : Prisme, Sidothèque, Tbord national offre digitale

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

ENGAGEMENTS DE SERVICE

Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) signé entre la Caf de Corse-du-Sud et la Cnaf couvre la période 2018/2022 et détermine les engagements de service des Caf.

DÉLAI MOYEN DE DÉMARCHÉ DES PRESTATIONS LÉGALES

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues.

Cible nationale COG : ≤ 16 jours
Résultat de Branche : 17,1 jours

Résultat local

10,3 jours

DÉLAI DE DÉMARCHÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minimas sociaux.

Cible nationale COG : $\leq 12,5$ jours
Résultat de la Branche : 14,6 jours

Résultat local

9,9 jours

SOLDE DE PIÈCES RESTANT À TRAITER EN FIN DE JOURNÉE

Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail « standard » nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée.

Cible nationale COG : ≤ 5 jours
Résultat de Branche : 5,7 jours

Résultat local

2,4 jours

APPELS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS (SERVEUR VOCAL + TÉLÉCONSEILLERS)

Cible nationale COG : ≥ 90 %
Résultat de Branche : 80 %

Résultat local

80 %



TAUX DE PROPOSITIONS DES RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL DANS LES 7 JOURS

Cible nationale doctrine accueil
sur Rdv : ≥ 85 %

Résultat de la Branche : 71,1 %

Résultat local

75,8 %

INDICATEUR DE QUALITÉ DE LIQUIDATION EN TEMPS RÉEL (IQLO)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par Gestionnaires-conseils sans anomalies « financières ».

Cible locale : $\geq 93,9$ %

Résultat local

92,8 %

INDICATEUR DE QUALITÉ DE LIQUIDATION À 6 MOIS (IQL6)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalies « financières ».

Résultat de la Branche : 96,4 %

Résultat local

96,5 %

TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES USAGERS SUR LES SERVICES DE LA CAF

Enquête menée auprès de 5000 allocataires de la Caf entre septembre et novembre 2019. Thèmes d'interrogations : le site internet de la Caf, l'application mobile, les déplacements à l'accueil, les appels à la Caf, les courriers, la constitution du dossier.

Résultat de la Branche : 87 %

Résultat local

89 %

VERSER LE JUSTE DROIT ET MAÎTRISER LES RISQUES

La qualité au service de l'allocataire

LE CONTRÔLE INTERNE

Chaque année, la Caf conçoit et met en place un plan de contrôle interne dont l'objet est d'assurer la maîtrise des risques de toute nature et la maîtrise de la qualité.

La maîtrise des risques

LA MAÎTRISE DES RISQUES DES PRESTATIONS LÉGALES

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques financiers et comprend plusieurs axes : le contrôle des données entrantes et le contrôle métier.



DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises par ces allocataires via des appels de pièces ou des contrôles sur place dans le cadre notamment du datamining.

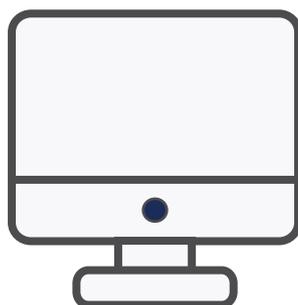
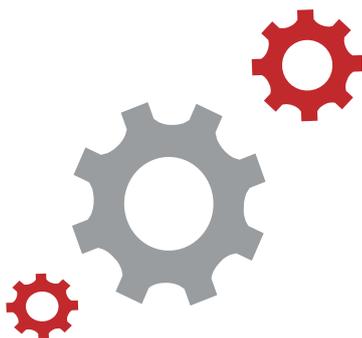
La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données : échange annuel des ressources avec la Direction générale des finances publiques (Dgfi), échange mensuel avec Pôle emploi, transmission des loyers par les bailleurs lors du renouvellement des droits.

- **46 %** des allocataires contrôlés au moins une fois en 2022

43 274 contrôles réalisés
pour un impact financier de **3 250 470 €**
(indus implantés et rappels versés)

- dont **38 680** contrôles issus de vérifications de cohérence réalisées lors des échanges d'informations avec les partenaires.

- dont **2 804** contrôles appelant un traitement par un agent.



FOCUS DATAMINING DONNÉES ENTRANTES

Généralisé depuis 2012, il permet de profiler les dossiers à risques et donc de mieux sélectionner les contrôles à réaliser. Ces contrôles font partie des contrôles réalisés au titre des données entrantes.

- **577** contrôles datamining :
 - 345 réalisés sur pièces
 - 232 réalisés sur place
- **1 027 279 €** d'impact financier

FOCUS CONTRÔLE SUR PLACE

Avec un contrôleur sur place assermenté et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération inter-organismes, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièce ou par échanges d'informations entre partenaires ne se suffisent pas à eux-mêmes.

- **337** contrôles sur place réalisés :
 - 82 % des dossiers contrôlés avec un impact financier
- **992 821 €** d'impact financier

LE CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur Comptable et Financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

- 5 180 contrôles réalisés
- 1 137 059 € d'impact financier

FOCUS DATAMINING MÉTIER

Ce nouveau mode de ciblage des dossiers permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés préalablement, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement.

L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation du fait de la complexité de la prestation, des faits générateurs, du montant de la régularisation ou de l'historique du dossier.

- 1 589 contrôlés réalisés
- Taux d'erreurs détectées = 41 %
- 26 % des dossiers contrôlés avec un impact financier
- 387 374 € d'impact financier



La maîtrise des risques en action sociale

LE CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de prestations de service : Etablissements d'accueil du jeune enfant ou Accueils de loisirs de proximité sans hébergement.

- 9 structures contrôlées ayant bénéficié de 1 078 310 € de prestations de service ;
- 15 012 € d'impact financier :
 - 5 indus pour 9 839 € de rappels
 - 2 rappels pour 5 173 €

LE CONTRÔLE MÉTIER

Il permet de s'assurer de la correcte application des procédures de traitement et de la réglementation pour les aides financières collectives et individuelles par les ordonnateurs avant paiement.

48 % du montant des prestations de service ordinaire et de Contrats Enfance Jeunesse versées en N-1

11 % du montant des subventions et prêts collectifs versés en N-1

18 % dossiers de prestations de service ordinaires

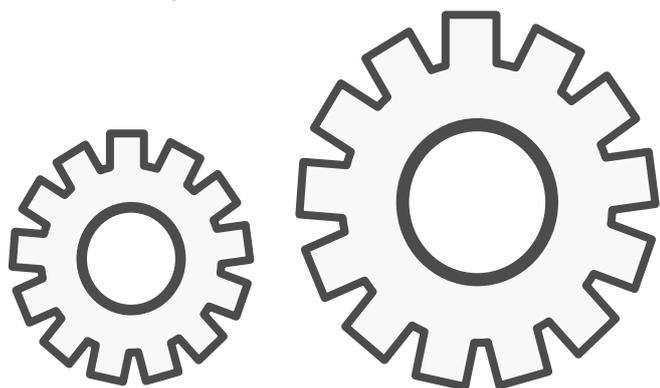


Le Plan de continuité d'activité

En 2022, la gestion du Plan de continuité d'activité (PCA) est enfin revenue à la normale. Cette activité qui s'est avérée nécessaire est maintenue dans le cadre d'une mutualisation avec la Caf de Haute-Corse.

En 2022, le siège de la Caf a subi un dégât des eaux important ayant nécessité la mise en œuvre du Plan de continuité sur quelques journées.

La démarche qualité intégrée



La démarche qualité intégrée (DQI) vise à promouvoir l'amélioration permanente de la performance globale en prenant en compte de façon intégrée les enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques. Elle met en œuvre plusieurs outils :

- **Les boucles qualité** pour s'assurer de la bonne application par les acteurs de référentiels de processus diffusés par la Cnaf. Ce sont des contrôles spécifiques réalisés pour mesurer la correcte mise en œuvre de bonnes pratiques qui doivent être appliquées par les Caf dans le cadre de la gestion de leurs activités.
- **Les revues de processus** consistent en une analyse et une

évaluation du niveau de performance des activités par les acteurs concernés. Tous les secteurs d'activité ont été concernés par une revue de performance au titre de l'année 2022.

- **Les revues spécifiques** sur les domaines sensibles que sont la gestion des habilitations et la sécurité du système d'information. Cela consiste en des contrôles réalisés conjointement par des délégataires du Directeur et du Directeur comptable et financier mais également par les services de la Cnaf. Pour ces domaines, l'application des bonnes pratiques diffusées par la Cnaf sont contrôlées chaque année.

- **Les ateliers d'optimisation** visant à identifier les causes et leviers d'optimisation sur des thématiques sur lesquelles l'organisme rencontre des problématiques particulières.

- **La revue de Direction** annuelle qui permet, avec les acteurs qui pilotent les différents processus, de réaliser une synthèse de la mise en œuvre du dispositif d'amélioration continue et d'identifier les besoins éventuels d'ajustement.

La mise en œuvre de ces outils permet d'alimenter la boucle d'amélioration continue avec des actions planifiées et suivi dans des plans d'actions d'amélioration.

Les indus de prestations et le recouvrement

SOLDE À RECOUVRER AU 31 DÉCEMBRE :

3 541 013 €

INDUS IMPLANTÉS DANS L'ANNÉE :

6 221 934 €

représentant 4,3 % du montant des prestations versées en 2022

TAUX DE RECOUVREMENT DE L'ANNÉE :

75,7 %



Le télérecouvrement

Le télérecouvrement des créances constitue une modalité de traitement et de prévention de la défaillance et consiste en des actions de relance par téléphone, par courriel et par sms, le cas échéant par le biais de plateformes mutualisées en charge du recouvrement des indus.

Désignée Caf pivot au sein des régions Paca et Corse, c'est la Caf de Haute-Corse qui prend en charge le recouvrement des indus avant la phase contentieuse pour les Caf de la Corse-du-Sud, des Bouches du Rhône, des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. En 2022, les Caf du Vaucluse et du Var sont toujours dans le périmètre local depuis leur intégration au SMTR en 2018. Depuis plusieurs années, les Caf clientes se montrent très satisfaites avec un taux de production proche des 100 %.

La lutte contre la fraude

En 2022, la Caf a maintenu une stratégie offensive en matière de lutte contre la fraude, articulant politique de prévention, politique de contrôle et de sanction. Les principales mesures mises en place figurent dans le plan local de lutte contre la fraude.

Les dossiers de suspicion de fraude font l'objet d'une instruction en commission administrative interne qui se prononce sur la qualification et les sanctions, y compris pour le RSA géré par la Collectivité de Corse mais dont la Caf assure le paiement de la prestation : une délégation de gestion de la fraude a été donnée à ce titre par la Collectivité de Corse à la Caf en 2022 pour cette prestation afin d'harmoniser le processus d'instruction et décision de sanction.

LA QUALIFICATION	LES SANCTIONS
CAS DE FRAUDES 120 99 en 2021	NOMBRE DE PÉNALITÉS 66 58 en 2021
MONTANT DE PRÉJUDICE 590 338 € + 33 % par rapport à 2021	MONTANT DES PÉNALITÉS 35 423 € +28 % par rapport à 2021

Source : Rapport financier et Bilan de contrôle interne 2022



LA VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.
- Composition : 25 membres titulaires.
22 membres siégeant avec voix délibérative : 7 représentants des assurés sociaux, 5 représentants des employeurs, 4 représentants de personnes qualifiées, 3 représentants des travailleurs indépendants, 3 représentants des associations familiales.
3 membres siégeant avec voix consultative : 3 représentants du personnel.
- Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.

Les membres au 31 décembre 2022

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS SOCIAUX

CGT Christian Alia / Yann Delseaux Maurizi
Annie Giraud / Marie-Pierre Sereni

CGT-FO Stéphane Idda / Julien Olivesi
Sylvie Michelacci / André Magescas

CFDT Jean Giraud / Jacques Castelli
Laetitia Pellegrin

CFTC Renaud Mazin

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

MEDEF Aurelie Grosso Rigaut / Alain Varesi
Annie L'hospitalier / Christophe Maniccia

CPME Jean-André Miniconi
Jean-François Franceschetti

UP2 André Abbo / Patricia Marcaggi

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

U2P Corinne Lopez / Marie-France Salicetti

CPME Bertrand Diperi

FNAE Ange Mei / Leo Mattei

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Rinaldo Spano / Mylène Jacquet
Cyril Pacout / Laetitia Cucchi
Marie-Dominique Biancamaria

PERSONNES QUALIFIÉES

Michèle Mancini
Dominique Fichou
Florence Billard
Pierre Quastana

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

COLLÈGE DES CADRES STC : Angelica Alasta / Corinne Durand

COLLÈGE DES EMPLOYÉS STC : Valérie Secchi / Sylvie Gaugry

COLLÈGE DES EMPLOYÉS CGT : Fabien Federici / Maurice Fournier Poli

Renaud MAZIN Président



Renaud Mazin (CFTC) a été élu Président du Conseil d'administration de la Caf de Corse-du-Sud lors de la séance d'installation du 30 mars 2022. A la tête de cette gouvernance en place pour 4 ans, le Président a tenu à remercier le Conseil pour la confiance exprimée.

Le Conseil d'administration a été réuni 6 fois en 2022.

LES VICE-PRÉSIDENTS :

Jean Giraud / 1^{er} Vice-Président
Cyril Pacout / 2^e Vice-Président
Annie L'hospitalier / 3^e Vice-Présidente

LES PRINCIPALES DÉCISIONS :

- Installation du nouveau Conseil d'administration, élection du Président et des Vice-Présidents, désignation des membres des commissions réglementaires et facultatives, désignation des représentations extérieures ;
- Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Vote des budgets uniques de gestion et d'action sociale, initiaux et rectificatifs 2022 ;
- Entérination des décisions de la Commission d'action sociale ;
- Arrêté et approbation des comptes 2021 ;
- Approbation du rapport d'activité 2021

LES ACTEURS

Les commissions réglementaires

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA) :

Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et les contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales. 5 réunions ont eu lieu en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Annie Giraud / Yann Delseaux Maurizi
Jean Giraud / Stéphane Idda
Aurélie Grosso Rigaut / Bertrand Dipéri
Annie L'Hopitalier / Ange Mei
Michèle Mancini / Dominique Fichou

LA COMMISSION DES MARCHÉS :

Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le Conseil d'administration a désigné une commission des marchés conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2008.

La commission ne s'est pas réunie en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Yann Delseaux Maurizi / Annie Giraud
Sylvie Michelacci / Stéphane Idda
Jean Giraud / Aurélie Grosso Rigaut
Renaud Mazin / Bertrand Dipéri
Ange Mei / Pierre Quastana
Rinaldo Spano / Cyril Pacout

LA COMMISSION DES PÉNALITÉS :

Elle est saisie suite à la décision du directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité.

La commission ne s'est pas réunie en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Annie Giraud / Yann Delseaux Maurizi
Jean Giraud / Stéphane Idda
Aurélie Grosso Rigaut / Bertrand Dipéri
Annie L'Hopitalier / Ange Mei

Les commissions statutaires

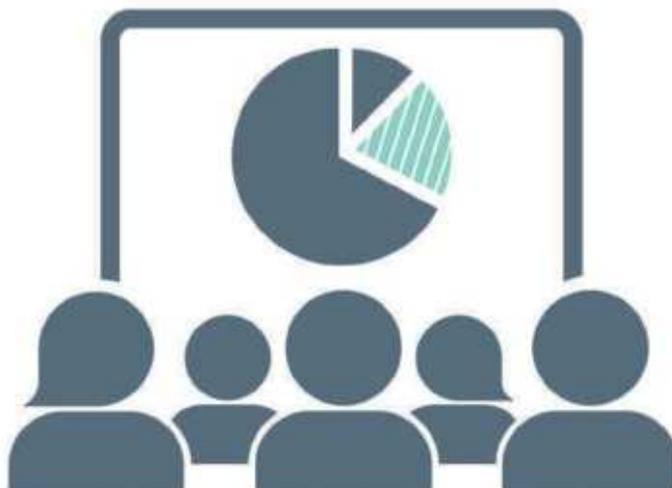
LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS) :

Elle participe à la mise en œuvre des orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle émet des avis pour éclairer le conseil d'administration sur les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf.

4 réunions ont eu lieu en 2022.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

Annie Giraud / Yann Delseaux Maurizi
Jean Giraud / Jacques Castelli
Annie L'Hopitalier / Jean-François Franceschetti
Michèle Mancini / Bertrand Dipéri
Rinaldo Spano / Florence Billard
Marie-Dominique Biancamaria / Mylène Jacquet



LES ACTEURS

Les représentations extérieures du Conseil d'administration :

	TITULAIRES / SUPPLÉANTS
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Marie-Dominique Biancamaria
AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	Renaud Mazin
COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES	Jacques Castelli / Dominique Fichou
COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT	Ange Mei / Nathalie Cacciaguerra (Caf 2B)
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE CORSE	Cyril Pacout / Renaud Mazin
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE	Renaud Mazin / Thierry Cambon (Caf 2B)
CENTRE SOCIAL ET SOCIO CULTUREL U BORGU	Florence Billard / Laetitia Pellegrin
COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE COMPENSATION DU HANDICAP	Dominique Fichou / Jacques Castelli
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Stéphane Idda
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES	Renaud Mazin

Les instances représentatives du personnel

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité social économique (CSE), instance unique de dialogue social, a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme.

En 2022, le CSE s'est réuni 7 fois.

TITULAIRES / SUPPLÉANTS

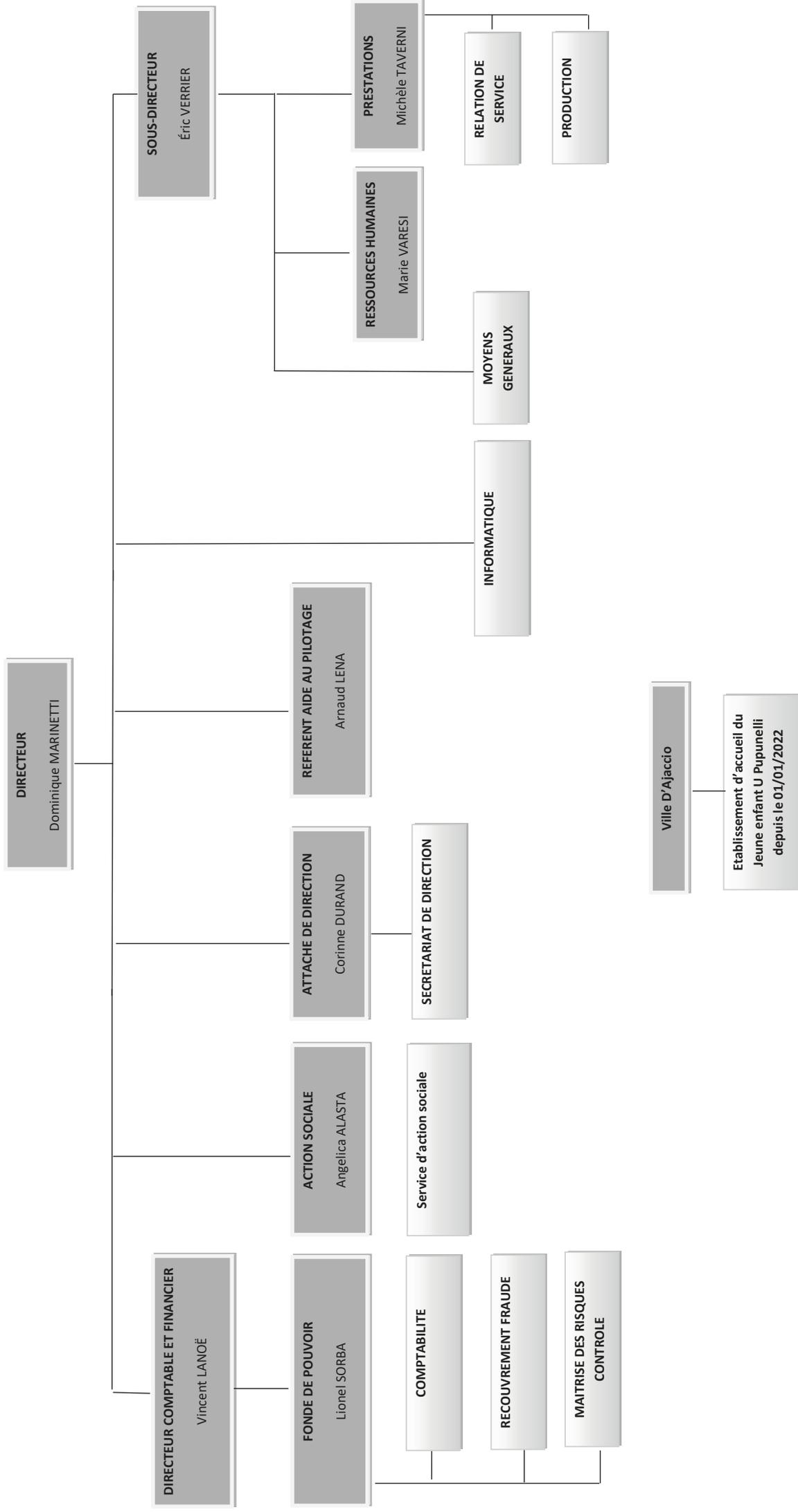
Cadres	Corinne Durand (secrétaire)	Vanina Defendini
Employés	Sylvie Gaugry (trésorière) Maryline Brioschi Fabien Federici	Valérie Bianucci Valerie Secchi Frédérique Pozzo Di Borgo

LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

CGT	STC
Vanina Defendini	Barbara Sorba Ricci



organigramme de la Caf de Corse - Du - Sud / 31 Décembre 2022



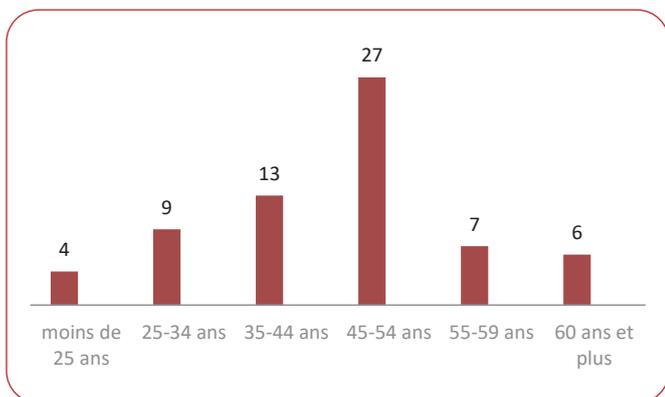
LES ACTEURS

LES RESSOURCES

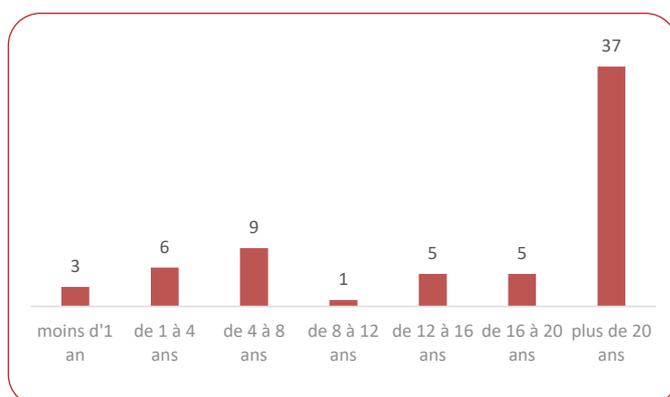
Effectif et gestion du personnel



Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs par ancienneté dans l'organisme



FORMATION PROFESSIONNELLE

 **44 stagiaires**
47 en 2021

 **24 actions de formation**
1 584 heures de formation

 **149 945 € de dépenses**
(salaires des agents pendant la période de formation + frais pédagogiques + frais de déplacement + prise en charge opérateurs de compétences)

MESURES

 **31 agents ont bénéficié d'une mesure salariale**
soit **54 %** de l'effectif éligible

ABSENTÉISME MALADIE RÉMUNÉRÉE

 **7 %**
- 0,85 points par rapport à 2021

RESSOURCES HUMAINES ET POLITIQUE RH

Télétravail : Un protocole de télétravail (hors télétravail lié au contexte de crise sanitaire) a été signé en juin 2021.

 **18 agents** sont en situation de télétravail sur des périodes de 1 à 3 jours par semaine dans le cadre de ce protocole.

Mouvements : **1** embauche directe par CDI, **2** passages de CDD à CDI, **11** contrats à durée déterminée (y compris renouvellement) : 8 pour remplacement d'agents absents et 3 pour surcroît d'activité.

Départs au cours de l'année : **2** agents en CDI sont sortis de l'organisme, **4** fin de CDD.

Sources : Bilan social 2022, bilan du plan de développement des compétences 2022, requête Sid ABS_MAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RÉALISATION CABINET DE DIRECTION
DES CAF DE CORSE



Suivez l'actualité de la Caf de Corse-du-Sud
sur Twitter : Caf_2A